



Dominique Méda

Un nouvel emploi du temps

Relations

société politique religion

NUMÉRO 664

OCTOBRE - NOVEMBRE 2000

Le modèle américain

Un peuple élu

Le XX^e siècle
étatsunien... et après?

Violence individuelle
et violence étatique

Controverse :
Peut-on réparer
la justice?



**La Première
Guerre mondiale
africaine**

4,95 \$



ARTISTE INVITÉ :
SERGE CLÉMENT



NUMÉRO 664, OCTOBRE-NOVEMBRE 2000

4 actualités

émergence

- 9 UN CONTRAT PIÉGÉ?
GUY PAIEMENT

25 en bref

ailleurs

- 26 À QUI PROFITE LA GUERRE EN RDC?
DENIS TOUGAS

controverse

- 28 PEUT-ON RÉPARER LA JUSTICE?
THÉRÈSE DE VILLETTE ET JEAN PICHETTE

regard

- 30 UN NOUVEL EMPLOI DU TEMPS
DOMINIQUE MÉDA
34 UN PATRIMOINE À LÉGUER
ANDRÉ BEAUCHAMP

prisme

- 36 LE DÉFI DE L'AMÉRIQUE
WAJDI MOUAWAD

38 multimédias

40 livres

PHOTO DU CONGO : CANAPRESS/DAVID GUTTENFELDER

Relations

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de personnes engagées dans la promotion de la justice.

BUREAUX

25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6
tél. : (514) 387-2541
téléc. : (514) 387-0206

relations@cjf.qc.ca

DIRECTEUR

Jean Bellefeuille

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean Pichette

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE

Anne-Marie Aitken

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Jean-Claude Ravet

DIRECTION ARTISTIQUE

Mathilde Hébert

RÉVISION/CORRECTION

Éric Massé

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Michel Beaudin,
Guy Dufresne, Élisabeth Garant, Joseph
Giguère, Vincent Greason, Fernand Jutras,
Nicole Laurin, Françoise Nduwimana, Guy
Paiement, Carolyn Sharp, Francine Tardif

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Jean-Marc Biron,
Dominique Boisvert, René Boudreault,
Normand Breault, Marc Chabot,
Jean-Marc Éla, Vivian Labrie,
Jean-Paul Rouleau

IMPRESSION

HLN, Sherbrooke

ABONNEMENTS

Hélène Desmarais
8 numéros (un an) : 30 \$ (taxes incluses)
Deux ans : 55 \$ (taxes incluses)
À l'étranger : 35 \$ Étudiants : 25 \$
TPS : R119003952
TVQ : 1006003784

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repère* et dans l'*Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781
Envoi de Poste-publication
Enregistrement n° 09261

DOSSIER

10 LE MODÈLE AMÉRICAIN

Nous connaissons mal nos voisins du sud, qui éliront dans quelques jours leur nouveau président. Peut-être notre trop grande proximité – et une volonté de nous démarquer d'eux – nous empêche-t-elle de bien saisir la façon de penser et d'articuler les rapports entre les gens que les États-Unis ont inaugurée. Aujourd'hui sans réelle opposition, le modèle américain est en train de conquérir le monde; examiner l'Amérique d'aujourd'hui, c'est donc peut-être lire notre propre avenir.

12 LE POLITIQUE DANS LE MIROIR DU PURITANISME

Entrevue avec Sacvan Bercovitch
JEAN PICHETTE

16 LE XX^e SIÈCLE AMÉRICAIN... ET APRÈS?

JEAN-FRANÇOIS CÔTÉ

20 VIOLENCE INDIVIDUELLE ET VIOLENCE ÉTATIQUE

PIERRE LANDREVILLE

ARTISTE INVITÉ

Serge Clément est l'une des figures dominantes de la photographie québécoise. Il présente actuellement à Hong Kong une exposition solo dont les œuvres, regroupées sous le titre *Fragrant Light*, sont disponibles dans un livre éponyme (de Tilly-Blaru Editions). Sa dernière exposition solo québécoise, une installation, a été présentée le printemps dernier à la Galerie Occurrence, de Montréal. De 1991 à 1997, Serge Clément a parcouru le monde à la recherche d'images laissant subsister « les traces d'un passé, la promesse d'un ailleurs, la fragilité d'un avenir ». *Vertige-Vestige*, issue de cette recherche, a été exposée dans plusieurs villes européennes, en 1998 et 1999, et a fait l'objet d'un livre (Éditions Les 400 coups, 1998).

Des citoyens ISO

En août dernier, quelques jours avant la rentrée des classes, on apprenait que la Fédération des commissions scolaires du Québec souhaitait voir ses établissements se doter de la norme internationale ISO. Le temps serait venu d'étendre à l'éducation l'emprise de l'*Organisation internationale pour la standardisation*, grande prêtresse du contrôle de la qualité. Faut-il vraiment s'étonner qu'on rêve désormais de jauger l'éducation à la même aune que les ampoules électriques et les téléviseurs? Après tout, notre ministre de l'Éducation, François Legault, n'a jamais caché sa conception entrepreneuriale de l'éducation, où le moindre idéal devrait s'effacer derrière les « compétences à acquérir ».

citoyens et de l'Immigration, Robert Perreault, semble avoir de la citoyenneté. Le *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration*, tenu en septembre dernier, en témoigne avec éloquence.

Le document de consultation soumis à la « discussion » – les guillemets s'imposent, tellement le temps accordé à l'exercice était court – laisse pantois. La question du statut politique du Québec est à ce point présente dans le document, comme un contrepoint plus ou moins avoué, qu'elle donne souvent l'impression que la participation citoyenne ne constitue pas l'enjeu réel de la réflexion. Voilà une belle occasion manquée d'ouvrir un véritable débat sur le genre de société que nous voulons construire!

La citoyenneté fait aujourd'hui partie de ces concepts – comme celui de « société civile » – qui, à force d'être répétés comme un mantra, finissent par ne plus rien vouloir dire. Il est désolant de devoir rappeler que citoyenneté et politique se conjuguent au même mode. L'une ne va pas sans l'autre. Aussi les appels incessants à la participation citoyenne, servis dans un discours ne remettant aucunement en question la logique de la mondialisation, résonnent-ils aujourd'hui comme une vulgate idéologique voilant le sacrifice du pays réel, pour reprendre l'idée du

aucune prise – et sur laquelle on ne semble vouloir leur en donner aucune, les décisions étant « naturellement » prises au-dessus de leur tête, dans un *no man's land* transnational érigé en ultime garant de la démocratie.

Faut-il alors s'étonner que le document de consultation trahisse une telle obsession pour l'intégration des immigrants? Ici, citoyenneté et liberté ne semblent pas du tout rimer : un bon citoyen est d'abord un citoyen obéissant, respectueux des lois au point de ne pouvoir les remettre en question, même dans l'arène politique. L'immigrant bien intégré est donc celui qui a renoncé à participer aux vrais débats politiques, ceux sur lesquels s'érige un pays, pour se fondre dans un moule où des citoyens standardisés s'affairent à conquérir leurs parts des marchés mondiaux. Cela, convenons-en, est un travail accaparant, laissant bien peu de temps pour réfléchir à ce que pourrait être l'envers d'un pays réel sacrifié.

On devine ce qu'un tel projet (a)politique peut avoir d'« exaltant » pour les nouveaux arrivants au Québec. Cela justifie-t-il pour autant l'impression désagréable que laisse la lecture de ce document, traversé par l'idée qu'un immigrant bien intégré serait au fond un immigrant souverainiste? Plutôt que d'enrôler les citoyens d'ici ou d'ailleurs dans une cause d'autant plus brandie comme un hochet qu'on la vide de son contenu, il est temps de leur redonner un véritable espace pour qu'ils puissent, collectivement, politiquement, reprendre en main leur destinée. Le forum de septembre dernier n'aura été, dans cette optique, qu'un magistral coup d'épée dans l'eau.

JEAN PICHETTE
RÉDACTEUR EN CHEF



SERGE CLÉMENT,
HONG KONG,
1996

On connaît le rôle central joué par l'éducation dans la construction de la figure moderne du citoyen, appelé à participer, dans l'espace politique, aux choix présidant à l'avenir de la société. Il n'est donc pas surprenant de constater que la vision étriquée de l'éducation du gouvernement Bouchard trouve son écho dans la conception fort triste que le ministre des Relations avec les

beau livre de Gérard Beaudet (*Le pays réel sacrifié*).

On ne peut vider le politique de toute sa substance, au nom d'une nécessaire adaptation au libéralisme mondialisé, sans dérober à la citoyenneté sa capacité de peser de façon signifiante sur les grandes orientations de la société. Du coup, la citoyenneté se trouve réduite à un exercice devant simplement permettre aux « citoyens » de s'adapter localement à une misère qui se développe selon une logique sur laquelle ils n'ont

Le laquais canadien

Paul Martin est fier de dire
que le Canada donne le bon exemple!

LOUISE BOIVIN

Les 24 et 25 octobre prochain, Montréal accueillera la réunion du G-20, réunissant le Groupe des sept pays les plus riches, la Russie et plusieurs pays du tiers-monde rebaptisés « économies de marché émergentes ». Le G-20 est présidé, de 1999 à 2001, par le ministre canadien des Finances, Paul Martin, un des principaux architectes du démantèlement des services publics et programmes sociaux canadiens pendant les années 90.

Si les effets dramatiques de la libéralisation des marchés sur les conditions de vie des populations n'inquiètent pas les chefs d'orchestre de la mondialisation économique, il n'en va pas de même pour l'impact des crises financières. L'effondrement en cascade des systèmes financiers durant la dernière moitié des années 90, au Mexique, en Asie, en Indonésie, en Russie et au Brésil, a eu un effet domino sur les investisseurs, sur les économies nationales et sur Wall Street.

Le G-20 a été créé en septembre 1999, lors de la rencontre du G-7 à Washington, pour juguler ces crises financières. Parallèlement, le G-7 créait un mégafonds d'urgence de 90 milliards de dollars qui constitue, en fait, un Plan Marshall pour les banques et les spéculateurs menacés de pertes lors de crises financières. Le mandat du G-20 est de promouvoir la mise en place de mesures de « stabilité financière » (déréglementation et normes communes) au sein des pays importants pour le commerce mondial. C'est la raison pour laquelle le G-20 regroupe, en plus des pays industrialisés membres du club sélect qu'est le G-7 (les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France), la Russie, l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, l'Australie, l'Argentine, le Brésil, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, la Turquie et l'Union

européenne. Des représentants de la Banque centrale européenne, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de leurs comités stratégiques siègent également au G-20.

Les « politiques saines » que préconise le G-20 pour atténuer les crises financières consistent, entre autres, à réduire la dette publique des États

(réduction draconienne des services publics, des programmes sociaux et des subventions à l'agriculture et à l'alimentation de base) ainsi qu'à accroître la participation du secteur privé dans la prévention et le règlement des crises. La recherche de « stabilité » du système financier que privilégie le G-20 doit aussi passer par l'instauration de normes uniformes pour les banques, les titres financiers et les entreprises.

Bref, ce que le G-20 présente comme une « nouvelle architecture financière » consiste essentiellement à poser des



L'AUTEURE EST
RECHERCHEUR
AU CENTRE JUSTICE
ET FOI

SERGE CLÉMENT,
HONG KONG, 1996

bases solides pour une déréglementation accrue des systèmes financiers, une concentration économique et financière plus grande et la subordination des économies locales aux élites financières nationales et internationales. C'est un pas de plus vers la disparition du contrôle démocratique des sociétés sur les leviers économiques.

Conséquence des manifestations de rue et des actions internationales simultanées qui accompagnent, depuis quelques années, chaque rencontre des institutions clés de la mondialisation, le discours de ces dernières insiste désormais, en toute démagogie, sur la lutte à la pauvreté, la réduction des inégalités sociales, etc. Il n'est donc pas étonnant que

le président du G-20, Paul Martin, affirme dans son communiqué de presse que « la réunion d'octobre sera l'occasion tout indiquée de pousser plus loin les efforts déployés à l'échelle internationale afin que la croissance soutenue de l'économie mondiale se traduise par de meilleures conditions de vie, des revenus plus élevés et une plus grande sécurité pour la population de tous les pays ».

Paul Martin a révélé un peu plus ses orientations en matière de politiques macroéconomiques dans un discours prononcé devant le Comité des affaires étrangères et du commerce international, le 18 mai 2000 : « Aucun d'entre nous ne croit vraiment que l'État devrait dicter au secteur privé où et comment investir au Canada. Ajoutons que les investisseurs privés doivent avoir toute liberté de

décider à quel endroit et dans quels secteurs ils veulent investir au niveau international ».

Paul Martin est fier de dire que le Canada a été le premier pays à faire l'objet d'une évaluation de ses règles financières par la Banque mondiale et le FMI. De là à se vanter de sacrifier la souveraineté nationale, il n'y a qu'un pas. Pour enrober le tout, le politicien bien avisé fait l'éloge de la « consultation de la société civile » pour résoudre les problèmes de la mondialisation : « Dès mon entrée sur la scène politique, j'ai compris que le dialogue avec les organisations non gouvernementales et les autres membres de la société civile pouvait être extrêmement fructueux ». Un dialogue fructueux, certes, mais pour qui? ●



Léa Roback 1903 - 2000

Organisatrice syndicale hors pair et négociatrice redoutable, elle inspirait une grande confiance aux syndiqués. Elle fut de tous les combats pour la justice

MADELEINE PARENT

Le 28 août 2000, Léa Roback est décédée dans la maison d'accueil où elle habitait. Frêle mais toujours lucide et engagée, elle avait accordé une entrevue pour la télévision la veille de son décès.

Deuxième d'une famille juive polonaise de neuf enfants (tous nés au Québec), Léa s'intégra au milieu francophone de Beauport, où ses parents tenaient un commerce, alors qu'on parlait le yiddish à la maison. La famille étant revenue à Montréal, Léa y décrocha rapidement un emploi, fit des économies à même son modeste salaire et traversa l'Atlantique pour découvrir l'Espagne, l'Italie, la France (où elle

étudia la littérature à l'Université de Grenoble) et enfin Berlin, où Henri, son frère, étudiait la médecine. Partout, elle se trouvait du travail : enseignement de l'anglais, garde d'enfants pour assurer et préserver son indépendance.

À Berlin, le nazisme progressait rapidement, prenant surtout pour cibles les Juifs et les travailleurs accusés de communisme dès qu'ils revendiquaient. Elle adhéra au Parti communiste pour participer à la résistance, mais elle dut quitter l'Allemagne dès 1932, un an avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir. Revenue à Montréal, elle trouva un emploi, fit quelques économies et reprit le bâton de pèlerin, cette fois en direction de New York, où elle travailla dans une école pour filles délinquantes avant de faire un court

stage en Russie. C'était à l'époque où ses jeunes frères et sœurs vivaient toujours à la maison paternelle. Plus tard, Léa leur promit qu'ils n'auraient pas à s'inquiéter pour leur mère puisqu'elle projetait de ne pas se marier et d'en prendre soin. Elle tint parole.

Nommée organisatrice syndicale de l'Union Internationale des Ouvriers du Vêtement Pour Dames (UIOVD), en 1936, elle s'est donnée tout entière à la syndicalisation dans les manufactures de ce qu'on appelait « la guenille ». Montréal était, après New York, le plus grand centre de cette industrie sur le continent. Les femmes constituaient environ 85 % de la main-d'œuvre et elles y étaient fortement exploitées. On les payait à la pièce des prix dérisoires, et seules quelques favorites des patrons et surintendants recevaient les meilleurs paquets de tissus à coudre. Durant la forte saison, les femmes travaillaient de très longues heures, puis étaient mises à pied sans savoir si le patron les rappellerait à la reprise puisqu'elles ne bénéficiaient d'aucun droit d'ancienneté. Dans certaines usines, les

L'AUTEURE EST
UNE EX-SYNDICALISTE



LÉA ROBACK AVEC
MADELINE PARENT,
1998. PHOTO :
JEAN-FRANÇOIS
LEBLANC, STOCK

femmes souffraient du froid en hiver et suffoquaient de chaleur aux pires jours de l'été, toujours au rythme du travail à la pièce. Ajoutons que l'organisation syndicale rencontrait des difficultés particulières dans cette industrie.

Une partie de la main-d'œuvre était constituée d'immigrantes et d'immigrants juifs dont certains étaient arrivés au pays avec une expérience syndicale. Mais les femmes canadiennes-françaises et catholiques en formaient la grande majorité. Le clergé catholique du temps leur enseignait qu'il fallait se méfier des Juifs et que c'était péché de se joindre à un syndicat neutre ou américain. Léa Roback demeurait à l'écoute des femmes canadiennes-françaises. Elle s'informait de leurs conditions de travail, voire des injustices et des humiliations qu'elles subissaient, et les encourageait à agir. Elles ont enfin osé joindre les rangs du syndicat aux côtés des femmes immigrantes. En 1937, cette solidarité les a menées à la première grève de femmes couronnée de succès à Montréal. Elles étaient environ 5000. L'apport de Léa avait été déterminant dans cette réussite.

En 1941, durant la Deuxième Guerre mondiale, notre héroïne a été embauchée à l'usine RCA Victor de Saint-Henri, où quelque 4000 personnes, surtout des femmes, fabriquaient des instruments de communication pour les forces armées. Au bout d'un an, plus de 95 % des employés avaient adhéré au syndicat et la nouvelle convention collective était déjà en vigueur.

Longtemps active à la *Voix des femmes*, elle s'opposa à l'invasion du

Vietnam par les forces armées américaines, aux armements nucléaires, aux bombardements en Irak et à toutes les agressions militaires. On l'a retrouvée aux côtés des femmes et des hommes noirs qui protestaient contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud et aux côtés des Mohawks de Kanehsatake, en 1990. Ayant connu la tragédie de jeunes ouvrières enceintes contre leur gré et consciente de la misère d'enfants non

voulus entassés dans des orphelinats, elle a revendiqué le droit des femmes à l'avortement thérapeutique.

En réponse à une question de l'auteure Nicole Lacelle dans *Entretiens*, aux Éditions du Remue-Ménage, elle a déclaré avoir quitté le Parti communiste en 1958 à cause de la question nationale : « La maison-mère du Parti était à Toronto et ces gens-là ne parlaient pas un mot de français ». Lors de son 90^e anniversaire, ses amies lui ont fait cadeau de la Fondation Léa Roback, dont le mandat est d'attribuer des bourses à des femmes désirant continuer ou reprendre leurs études mais n'en ayant pas les moyens. Elle croyait fermement à l'éducation gratuite.

Au mois d'octobre, à l'occasion de la Marche mondiale des femmes, et après, beaucoup de Québécoises se souviendront de l'inlassable dévouement de Léa Roback à la cause des femmes et de l'humanité. Personnellement, je lui dois le choix de militantisme syndical que je n'ai jamais regretté. ●

La flambée des prix du pétrole

Il est maintenant temps pour le Canada de jeter un regard sur les perspectives ouvertes par le choc pétrolier

JOHN BACHER

Depuis trois décennies, les cycles de l'économie ont été largement tributaires des oscillations des prix du pétrole. Ces fluctuations tarifaires peuvent modifier considérablement le destin des gouvernements du monde entier. Mais il n'est pas facile d'en mesurer les effets, car elles apportent autant d'avantages que d'inconvénients.

En nourrissant l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation des prix du pétrole risque d'entraîner un

retour massif du chômage. Elle menace aussi les régions non cultivées du Canada, car la recherche d'alternatives passe par la mise en branle de projets nocifs pour l'environnement, comme l'exploration intensive des sables bitumineux de l'Alberta. Les hausses de prix rendent également plus attrayant le développement, avec d'énormes subventions gouvernementales, de projets pétroliers jusque-là jugés non rentables.

Les prix élevés du pétrole vont provoquer d'importants mouvements de populations en recherche d'emploi au Canada.

L'AUTEUR,
POLITICOLOGUE,
VIENT DE PUBLIER
PETROTYRANNY, AUX
ÉDITIONS DUNDURN
GROUP, À TORONTO



De nombreux habitants des provinces de l'Atlantique se déplaceront ainsi vers l'Ouest canadien, riche en pétrole, pour trouver un emploi dans des industries pétrolières largement subventionnées. L'Alliance canadienne, qui aime dénoncer les transferts d'argent du gouvernement fédéral vers les provinces de l'Atlantique, garde pourtant le silence sur ce financement gouvernemental dont profite l'industrie pétrolière.

Dans le lointain Canada arctique, on finance actuellement les compagnies d'énergie pour qu'elles cherchent du pétrole. Les subventions gouvernementales accordées pour l'exploration sont fixées à des taux qui font de ces compagnies pétrolières les plus profiteuses des corporations d'assistés sociaux!

Les hausses des prix du pétrole, tout en rendant plus dispendieux le (polluant) transport en automobile, favorisent cependant un assainissement de l'air. Elles prolongent ainsi la vie de milliers de Canadiens atteints de maladies respiratoires telles que l'asthme. La montée des prix de l'essence, en incitant les automobilistes à bien réfléchir avant d'utiliser leur véhicule pour se rendre au magasin du coin, ne peut qu'aider ces gens. Cette flambée des prix du pétrole stimulera

également le développement de sources d'énergie renouvelable, l'énergie solaire et éolienne devenant plus compétitives face aux carburants fossiles polluants.

La nature ambiguë des conséquences de ces hausses rend improbable une intervention gouvernementale sur les prix du pétrole. Comme le mentionnait Amory Lovins, défenseur de l'environnement, la seule chose que les environnementalistes et les cadres pétroliers aient en commun est leur amour des prix élevés du pétrole.

L'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) est le principal artisan de cette hausse de prix, obtenue grâce à une discipline stricte du cartel. Ce furent des vétérans sociaux-démocrates vénézuéliens qui inspirèrent la création de l'OPEP. Plusieurs d'entre eux avaient été forcés à l'exil, entre 1949 et 1958, par une dictature militaire qui recherchait les faveurs des compagnies pétrolières étrangères. Le fondateur de l'OPEP, Juan Pablo Perez Alfonso, a plus tard regretté la création de l'organisme, la démocratie restaurée au Venezuela étant selon lui corrompue par l'abondance des richesses pétrolières que son monstre « frankensteinien » avait engendrée.

Même s'il jouit d'un bien plus haut revenu *per capita*, le Venezuela présente de pires statistiques que le Costa Rica, qui ne possède pourtant pas de pétrole, en termes d'espérance de vie, de mortalité infantile et d'alphabétisation. Le Venezuela, comme d'autres pays d'Amé-

rique latine ayant été favorisés par les booms pétroliers (l'Équateur, la Colombie, le Pérou et le Guatemala), connaît également une hausse des violations des droits humains. Ce modèle alliant richesse pétrolière et tyrannie est maintenant répandu dans le monde, particulièrement dans le Golfe persique, la région la plus prolifère en pétrole.

Les chocs produits par les fluctuations des prix du pétrole militent en faveur d'une utilisation accrue des sources d'énergie renouvelable. Les investissements requis pour effectuer ce virage sont modestes. Des provinces de l'Est canadien, ou même des villes comme Toronto et Montréal, en faisant preuve de leadership, pourraient même mobiliser les fonds nécessaires, actuellement engloutis dans de monstrueux projets de développement pétrolier. Les sommes requises sont minuscules comparées aux 25 milliards de dollars prévus pour les sables bitumineux de l'Alberta, sans compter celles devant servir à divers projets des pétrolières occidentales, comme l'assaut des terres sacrées des autochtones U'wa, en Colombie, l'exploration des forêts tropicales du Cameroun ou l'invasion des terres des autochtones Gwitch, dans l'Antarctique. ●

Démocratie-Haïti, SOS!

Depuis les élections, la tentation autoritaire est aux portes de la cité

FRANKLIN MIDY

Le spectacle choquant de milliers de bulletins de vote jetés dans les rues comme dans une poubelle publique, au lendemain des élections du 21 mai, qui avaient pourtant reçu la veille le satisfecit de la communauté internationale, donne à mesurer l'écart entre le rêve et la réalité en Haïti. Ce qui,

au départ, semblait la solution à une crise politique interminable, n'a servi, une fois de plus, qu'à verrouiller la dernière issue de secours : la création d'institutions démocratiques.

Le peuple haïtien pourra-t-il maintenir son rêve de changement social, sauver son projet de société démocratique? On semble loin aujourd'hui de la fameuse résolution du symposium catho-

lique de 1982 : « Il faut que ça change ». Loin dans le temps. Loin surtout de l'objectif social. Les inégalités demeurent scandaleuses, la participation citoyenne est un vœu renvoyé aux calendes grecques et la demande de justice un cri dans le désert. Plus loin encore de la possibilité de transformer le système de quasi apartheid social. Le rêve du changement, qui a habité les acteurs jusqu'en 1995, qui les a unifiés et mis en mouvement, les a portés à lutter sans compter leurs peines pour le bien commun, au-delà des intérêts individuels et catégoriels; ce rêve mobilisateur et unificateur est aujourd'hui en

L'AUTEUR EST
PROFESSEUR DE
SOCIOLOGIE À
L'UQAM



sommeil. L'apparente victoire, en 1990, de Jean-Bertrand Aristide et de son *Opération Lavalas* – manœuvre politique élaborée – a fini par dérouter et épuiser le Mouvement social pour le changement, apparu au début des années 80.

Après l'embargo destructeur de trois années contre les militaires qui ont renversé le président élu, après l'intervention américaine de 1994 pour réinstaller ce dernier au pouvoir et contrôler sur place la situation, après la politique d'impunité, dite de réconciliation, imposée par l'occupant-invité et pratiquée par le protégé-président, après le triomphe des « grands mangeurs » et de la pratique de la grande corruption, après l'enfoncement dans une lutte sans merci pour le pouvoir au sein de la grande famille Lavalas, tout s'est mis à se défaire et à s'emmêler.

La fuite éperdue de *boat people* désespérés, momentanément ralentie après la chute de la famille Duvalier en 1986, a repris de plus belle, malgré le risque connu d'un refoulement presque assuré. Le trafic de paysans pauvres, accablés par un chômage sans assurance et sans fin, a repris sur la frontière Haïti-République dominicaine; ils se jettent littéralement dans les filets des trafiquants de *braceros* (travailleurs sans papiers et sans protection). Mais pourquoi donc courir soi-même, semble-t-il, au devant de l'oppression ou de la servitude volontaire? La passion de la quête d'un bien rêvé serait-elle plus forte que la raison informée sur la quasi impossibilité de l'obtenir? Espérer contre toute espérance semble préférable à désespérer, faits à l'appui. Il suffit aux damnés de la misère amère de savoir qu'ils s'en vont à la recherche de la vie ailleurs.

Retour aussi de la peur devant la prise de contrôle de la rue par des bandes de « chimères » et la montée de l'intolérance politique. Branle-bas dans les classes moyennes : quelques-uns repartent ou regardent vers d'autres terres d'accueil, beaucoup vivent dans la hantise de devoir un jour partir, une fraction critique monte la garde et appelle la société civile à se mobiliser contre « le retour à la situation qui pousse nos compatriotes de plus en plus fréquemment et



de plus en plus massivement à fuir la terre natale au péril de leur vie à la recherche d'un hypothétique mieux-être à l'étranger». ¹ On peut partout entendre, dans l'intimité des conversations, le SOS d'une population inquiète.

L'économie régresse, la pauvreté augmente, l'insécurité s'accroît. Le gouvernement se montre incapable d'imaginer des solutions aux problèmes et perd continûment une partie de sa légitimité. L'État perd son autorité et la mafia voit augmenter sa capacité d'action, de corruption et d'attraction. Les partis ou groupements politiques sont tout occupés à leur guerre sans merci pour le pouvoir, tandis que le pays est resté longtemps paralysé, sans gouvernement constitutionnel et sans parlement. Quand enfin on finit par s'entendre, en mars dernier, pour organiser des élections le 21 mai

suivant, grandes étaient les attentes. L'espoir aussi de sortir enfin de l'impasse.

Mais le parti Fanmi Lavalas de l'ex-président Aristide a pris tous les moyens irréguliers pour s'accaparer le pouvoir. Il a imaginé, avec ses fidèles de l'Exécutif et du Conseil électoral, un mode de calcul contraire à la loi électorale, qui lui a permis de raffer tous les sièges au Sénat, sauf un. Depuis cette victoire à la Pyrrhus, le pays est plus que divisé, il est au bord de l'éclatement. ●

1. Cent quatre-vingt-treize intellectuels, artistes et professionnels ont lancé en juillet dernier, à Port-au-Prince, une *Protestation citoyenne* à laquelle fit écho, à Montréal, l'appel de 23 intellectuels et professionnels d'origine haïtienne : *Gardons ouverte la voie de la démocratie!*

SERGE CLÉMENT,
PÉRONNES-LEZ-
BINCHE, BELGIQUE,
1992

Un contrat piégé?



L'AUTEUR EST AGENT
DE RECHERCHE ET
DE DÉVELOPPEMENT
AU CENTRE SAINT-
PIERRE

Un débat de fond vient de s'ouvrir. À la fin de septembre, en effet, le ministre Perreault tenait un forum national sur la citoyenneté et l'intégration. L'enjeu : la promotion d'une citoyenneté québécoise. Il n'est pas nécessaire d'être diplômé en sciences politiques pour saisir l'importance du sujet. Les tiraillements que subissent les nouveaux arrivants suffisent amplement à comprendre le poids politique d'une telle proposition. Qu'on soit souverainiste ou pas, la citoyenneté devient, de nos jours, un nouvel espace où de plus en plus de gens cherchent à créer un art de vivre ensemble et à y trouver du sens.

Il est difficile de croire que la citoyenneté puisse tenir longtemps si le plancher de l'économie réelle lui échappe.

Pour situer la réflexion gouvernementale, il me semble utile de rappeler les deux pôles principaux qui orientent, depuis un certain temps, les diverses pratiques. Le premier postule qu'il existe une communauté de citoyens et de citoyennes partageant des valeurs communes. Les gens veulent alors promouvoir ces dernières et les transmettre aux nouvelles générations. Les nouveaux venus devraient s'y intégrer tout en apportant leur dynamisme et leurs façons neuves de voir les choses. Le second pôle s'articule plutôt autour des individus qui, de par les chartes, possèdent tous les mêmes droits. Ces derniers sont protégés par l'État et chacun peut les défendre et les promouvoir. Cette tendance considère ainsi la citoyenneté de façon plus utilitaire et privilégie les individus, d'où qu'ils viennent.

Le document de consultation se réfère d'abord à la première orientation. On n'est donc pas surpris d'y trouver des valeurs et des principes qui constituent, pour le gouvernement, des éléments non négociables d'une citoyenneté québécoise. Ainsi en est-il des valeurs et des principes de la démocratie, du respect des lois légitimement adoptées, du français comme langue publique commune, de la situation particulière de la communauté anglo-québécoise, de la reconnaissance des nations autochtones ou de la participation à la vie politique, sociale et culturelle. Le gouvernement tire ensuite très rapidement un trait et propose d'emblée un contrat civique : si l'État fait son travail de promouvoir les droits inhérents à ces valeurs communes, le citoyen et la citoyenne devraient, pour leur part, exercer leur citoyenneté et apporter leur contribution.

J'avoue que ce raccourci me rend perplexe. Qu'arrivera-t-il si le gouvernement ne respecte pas sa part du contrat? Le citoyen devra-t-il aller contester en cour ou attendre quatre ans pour en élire un autre? Plus fondamentalement, je me demande à qui servira l'exercice de cette citoyenneté. On sait que tout un courant américain cherche à utiliser le sens de l'appartenance et de la citoyenneté pour organiser une collectivité et lui proposer de se serrer les coudes pour mieux affronter les défis de la mondialisation économique. Tout ces efforts pour développer une citoyenneté québécoise aboutiront-ils, eux aussi, à cautionner semblable perspective?

La question est d'autant plus recevable qu'on cherche en vain, dans le document de consultation, les réflexions et les propositions pour développer une citoyenneté économique. Or c'est là une omission de taille. Comment croire que la personne qui collectionne des emplois précaires, qui doit courir pour aller chercher le petit dernier à la garderie, s'épuiser dans les transports en commun et s'occuper des repas, puisse avoir l'énergie et le goût de participer à une

assemblée de quartier ou à un conseil d'établissement? L'organisation du travail et sa précarité constituent, déjà ici, des obstacles de taille. Passons vite sur la situation absurde de milliers de citoyens et citoyennes qui ont été réduits à l'état de clients et qui ont perdu leur initiative dans les mains des serviteurs de l'État : ils continuent de crier dans le désert!

Allons plus loin. Rien, dans le document gouvernemental, n'indique que le monde de la bourse et celui des placements doivent être civilisés, et qu'il appartient aux citoyens et à leur État de trouver des façons de les réguler. Tout se passe comme si l'économie de marché était ici intouchable. Comme si les joueurs compulsifs de l'économie virtuelle n'avaient nullement à tenir compte du bien commun de l'ensemble des citoyens. Comme si les industries n'avaient pas à rendre des comptes pour la « pollution sociale » qu'elles engendrent lors de licenciements sauvages.

Il est ainsi difficile de croire que la citoyenneté puisse tenir longtemps si le plancher de l'économie réelle lui échappe, et si ce que l'on nomme l'économie virtuelle demeure libre comme l'air. À moins de rapatrier la réalité économique et financière dans une responsabilité citoyenne, il y a fort à parier que c'est la seconde tendance classique de la citoyenneté qui sortira gagnante : chacun se servira de la charte des droits et de l'État pour défendre ses seuls intérêts. Le marché continuera de dicter ses volontés aux gouvernants et les joueurs de la bourse pourront anonner les multiples formes de chantage traditionnels. Dans un tel contexte, que restera-t-il pour les citoyens et les citoyennes, sinon de s'amuser à faire tourner le grand carrousel du marché et défendre bec et ongles leurs droits individuels contre ceux de tous les autres?

GUY PAIEMENT

PHOTO :
PASCALE SIMARD

Le modèle américain

JEAN-CLAUDE RAVET

À l'occasion des présidentielles étatsuniennes, le temps est venu de se pencher sur ce qu'on appelle communément le « modèle américain ». Il s'impose à l'intérieur du pays comme un mythe indiscutable qui camoufle les brèches, modèle la réalité à l'image qu'on s'en fait et neutralise toute remise en question. À l'extérieur, il se répand tout bonnement, par le biais de l'arsenal économique, technologique et militaire des États-Unis, comme la langue universelle qu'il faudrait consentir à apprendre pour être de son temps.

Le président Clinton déclarait récemment que les États-Unis étaient « la seule nation nécessaire dans le monde ». On devine ce qu'une telle affirmation suggère comme vision du monde. On pense bien sûr à la culture hollywoodienne et à la « mcdonaldisation » de la bouffe, mais aussi aux multinationales et à leur logique marchande exclusive, rejetant pour désuétude le politique comme espace public de délibération. On pense encore au pouvoir technocratique et militaire qui s'exhibe comme gendarme du monde. Toutes prérogatives impériales dont il nous faut prendre la mesure, tant pour leur effet sur notre existence individuelle et collective que pour la mise sur pied de moyens de résistance à leur égard.

Alors qu'une mère promène son enfant dans un landau, une femme qui les croise s'exclame, admiratrice : « Oh! comme il est joli! ». Et sa mère de répondre aussitôt, flattée : « Et si seulement vous pouviez voir sa photo! » Cette succulente anecdote, tirée d'*Image*, de Daniel Boorstin, donne à saisir la puissance d'un mythe qui asservit le jugement et se substitue au réel. La résistance ne peut dès lors passer que par le décryptage, la démystification du mythe.

Certes, au sein même des États-Unis, des voix s'élèvent contre ce modèle et cherchent à se faire entendre. Mais la fonction du mythe est d'aplanir les discordances et d'étouffer les contre-discours. Les multiples contradictions et paradoxes qui traversent ce pays nous permettent de déjouer l'impérialisme du modèle américain et d'oser l'impertinence subversive du « roi est nu! ». Ce pays, dont l'emblème est la statue de la Liberté, est aussi celui où les prisons prolifèrent comme nulle part ailleurs et celui de la peine de mort, décrétée dans une majorité d'États, même pour des mineurs et des déficients mentaux. L'individualisme, qui fait l'orgueil étatsunien, revendique étrangement comme un droit de propriété le quadrillage policier de la vie publique. Des millions (223!) d'armes à feu, et particulièrement des revolvers (76 millions), circulent librement dans ce pays où est régulièrement battu en brèche le monopole d'État sur la violence légitime.

Pays du *melting pot*, il est aussi celui du racisme larvé et des ghettos. Le fourmillement de sectes de tout acabit et un certain fondamentalisme religieux côtoient et pénètrent l'univers *high tech* des informaticiens, des entrepreneurs et des savants. Le réalisme pragmatique fait bon ménage avec l'illusion médiatique qui monte les événements comme autant de spectacles. Chez ce géant du monde, il règne une insécurité qui conduit de plus en plus de gens à se replier dans des *gated communities* (villes fortifiées).

Kafka, au début du siècle, dans son roman inachevé *Amerika*, a révélé avec acuité la figure paradoxale du modèle américain, en remplaçant le fameux flambeau de la statue de la Liberté par un glaive menaçant. Dans l'optique kafkaïenne, ce qui devait guider l'émigrant vers la liberté promise se pervertit petit à petit en un couloir labyrinthique sans issue. Ainsi, le modèle américain n'en appelle pas aux rêves ou aux forces vives de chacun, mais il contraint plutôt l'individu à disparaître dans une masse affairée à se reproduire sans cesse, comme une marchandise. Chacun aura atteint ce but quand, à l'image du héros de Kafka, il se sera convaincu de renier son nom, entaché de trop d'histoires opaques, et de se livrer librement en offrande au Grand Théâtre qui saura le modeler et le vendre à sa juste valeur, la liberté fondamentale de l'Amérique étant celle de la circulation des marchandises.



Nous ne prétendons pas ici faire le tour de la question du modèle américain. Nous espérons cependant que les articles qui suivent sauront lancer des pistes pertinentes pour des réflexions ultérieures. Le dossier s'ouvre par une entrevue avec Sacvan Bercovitch sur les racines puritaines du « rêve américain ». Tissée à même cette fibre religieuse, l'identité nationale fonde à la fois l'arrachement à un monde ancien condamné au désastre ainsi qu'une conscience d'élection divine qui confèrent aux États-Unis le droit d'aïnesse sur les autres nations au sein du nouvel ordre mondial que le pays inaugure.

Jean-François Côté retrace par la suite les principales transformations qui ont marqué l'ascension des États-Unis comme « Nation des nations ». La corporation d'affaires devient la structure organisationnelle dominante, aplanissant du même coup la société civile et l'État. Cette structuration modèle également l'ordre mondial, conformément à la logique de la nouvelle « civilité » impériale américaine décrite dans l'article.

Finalement, avec l'article de Pierre Landreville, nous entrons de plain-pied dans la réalité cauchemardesque des États-Unis. État carcéral et violence étatique, racisme systémique et ghettoïsation de communautés nous convainquent, avec la force que confèrent des statistiques aussi crues, que le modèle américain est loin d'être une société modèle. La lutte contre le fatalisme ambiant passe par le rêve – comme agent de transformation du réel, non comme son substitut – et sa capacité de créer des histoires, des utopies qui creusent une brèche dans un présent en apparence intouchable.

« Notre nation a été choisie par Dieu et mandatée par l'histoire pour servir de modèle de justice (...). »
GEORGE W. BUSH, CANDIDAT
DES RÉPUBLICAINS À LA
MAISON-BLANCHE

Le politique dans le miroir du puritanisme

Une entrevue avec Sacvan Bercovitch

La religion occupe une place bien particulière dans l'imaginaire américain. Elle semble se frayer un chemin jusque dans l'espace politique, à l'encontre de ce que prévoit pourtant la Constitution. Qu'en est-il au juste des rapports entre religion et politique aux États-Unis? Pour en discuter, nous avons rencontré Sacvan Bercovitch, titulaire de la chaire Charles S. Carswell à la Faculté d'anglais et de littérature américaine de l'Université Harvard. Ce Montréalais d'origine a notamment publié *The Puritan Origins of the American Self* et *The Rites of Assent. Transformations in the Symbolic Constructions of America*.

Relations : Comment en êtes-vous venu à vous intéresser aux origines puritaines de la société américaine?

Sacvan Bercovitch : Quand je suis arrivé aux États-Unis, dans les années 60, j'ai été impressionné par la place que la religion y occupait. C'est un pays séculier, né pendant une période rationaliste, celle des Lumières; mais même si l'Église et l'État sont séparés, le pouvoir de la religion y est fantastique.

La vision puritaine du cours de l'histoire faisait du Nouveau Monde la dernière étape de l'histoire.

Les symboles puritains y sont en effet encore très présents aujourd'hui, et tous les classiques de la littérature américaine ont été influencés par les écrits puritains. Cela m'a sur-

pris parce que les Puritains ont constitué un très petit groupe religieux, dans une région, le Massachussets, qui a cessé d'avoir une importance nationale au moment de la Révolution. Leur présence dans cet État n'a au fond duré qu'une soixantaine d'années, jusqu'en 1680. C'est la persistance de cette influence que j'ai essayé de comprendre.

Rel. : Comment un si court épisode de l'histoire américaine naissante a-t-il pu avoir une influence aussi profonde?

S.B. : C'est parce qu'ils constituent le premier groupe à avoir donné une identité au Nouveau Monde que les Puritains sont si importants. Toutes les autres colonies du Nouveau Monde étaient des postes coloniaux d'une puissance européenne. Quand on parlait de Nouvelle-France ou de New Amsterdam, par exemple, on parlait clairement d'un poste colonial lié à l'Ancien Monde. Les Puritains considéraient au

contraire la Nouvelle-Angleterre comme un exemple pour l'Ancien Monde, une cité sur la montagne, pour reprendre une phrase célèbre. Ils sont venus ici avec une mission, et le terme « Nouveau » référait pour eux à quelque chose de meilleur, à un stade supérieur, comme le Nouveau Testament par rapport à l'Ancien Testament. Il s'agissait ainsi d'accomplir une prophétie, et il ne faut alors pas se surprendre que les Puritains aient légué un certain vocabulaire au pays, dont le mot « nouveau », qui s'entend ici d'une façon bien particulière. La nouveauté fait partie de la vision américaine du monde : si vous voulez vendre quelque chose ici, vous devez dire que c'est nouveau! Mais c'est nouveau dans le sens de progrès, de renouveau spirituel. L'identité conférée au Nouveau Monde par les Puritains n'est donc pas liée à l'Ancien Monde, au contraire vu comme dépravé et corrompu.

En donnant cette connotation péjorative à l'Ancien Monde, les Puritains ont procédé à une inversion symbolique fantastique : les colons devenaient le centre d'un nouvel empire, voulu par Dieu pour un peuple spécial devant arriver à un certain moment pour réaliser ce dessein divin. La vision puritaine du cours de l'histoire, issue de la Réforme protestante, faisait du Nouveau Monde la dernière étape de l'histoire. Le plan de Dieu, jusque-là gardé secret, pouvait alors apparaître au grand jour, et le Nouveau Monde se dévoiler comme un accomplissement des choses. C'est en ce sens que Lincoln parlait des « derniers et meilleurs rêves humains ».

Rel. : C'est sur cette toile de fond historique que s'inscrit la déclaration de Bill Clinton faisant des États-Unis le seul pays nécessaire au monde...

S.B. : Certainement. Cela fait partie de la rhétorique présidentielle, comme on l'a vu aussi avec Reagan et Kennedy, qui ont tous parlé d'un destin spécial pour l'Amérique. Pour les

Le paradoxe canadien

Le problème du Canada est d'être un pays sans mythologie. Les Canadiens se font une fierté de ne pas être Américains, ce qui est paradoxal parce qu'ils sont aussi Américains que les gens des États-Unis. Ils reconnaissent l'Amérique comme un symbole qu'ils abandonnent cependant aux États-Unis, préférant rester à l'extérieur de ce symbole. Mais leur seule identité se situe justement dans le refus de ce symbole, dans le fait d'être à l'extérieur de lui. Les Canadiens essaient de se donner des valeurs communes, mais le problème est que celles-ci n'ont aucune dimension spirituelle : ils se disent qu'ils sont des gens bien, qu'ils ont un système public de santé, etc. Tout cela n'a pas la force spirituelle du mythe américain, qui en est un d'espoir dans le futur. **S.B.**

Puritains, le nouvel Israël de l'Ancien Testament devenait chrétien, et la Terre promise s'appelait désormais l'Amérique, un nom ainsi investi d'une forte charge symbolique. Les Puritains ont d'ailleurs été les premiers à présenter les colons comme des Américains, un nom désignant jusque-là les autochtones. Ils se désignaient comme tels parce qu'ils croyaient que cette terre leur appartenait. Robert Frost (1874-1963) a ainsi écrit un poème célèbre dans lequel il dit que « la terre nous appartenait avant que nous lui appartenions ».

Rel. : Cette idée d'un peuple élu traverse ainsi toute l'histoire américaine...

S.B. : Lorsqu'ils discutèrent du premier emblème du nouveau pays, Franklin, John Adams et Jefferson, un groupe très rationaliste, ont envisagé la traversée de la Mer rouge par les Israélites. Ils n'ont finalement pas retenu cette idée, mais ils ont adopté l'expression, dans le même esprit, d'un « nouvel ordre du monde » (*New World Order*), une façon efficace de mobiliser la population, que Jefferson savait utiliser : l'idée que l'Amérique devait répondre à un appel spécial avait en effet plus de poids que la simple question de la taxation. On pouvait bien sûr prendre à la lettre cette idée de terre promise, comme c'est par exemple le cas pour les Mormons, partis chercher Sion dans le désert de l'Utah. Mais on pouvait aussi entendre cet appel comme une métaphore, une reconstruction symbolique de la Terre promise.

Rel. : Comment cette représentation prophétique des États-Unis peut-elle être conciliée avec le caractère séculier de ce pays?

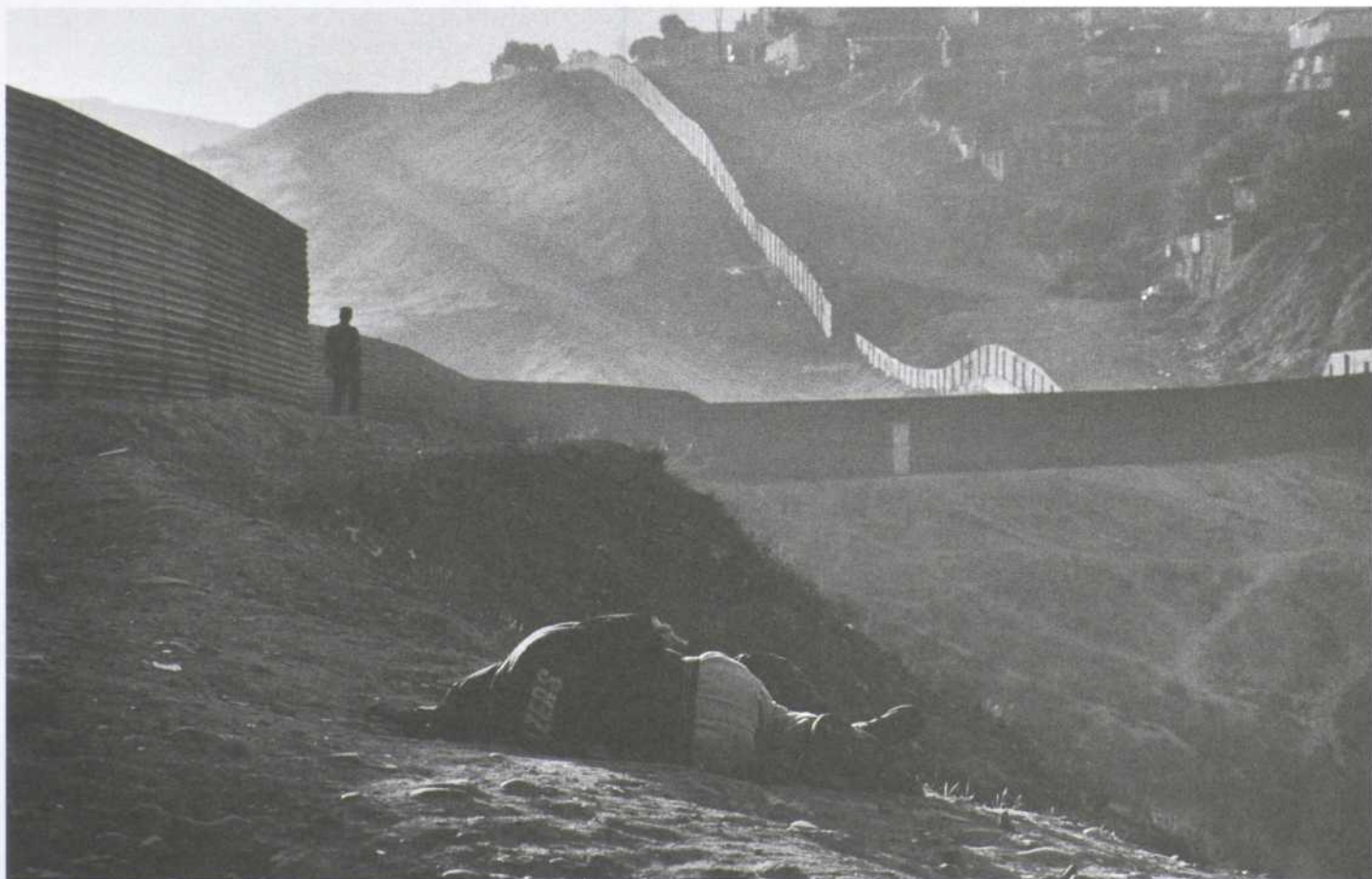
S.B. : Les Puritains ont donné une signification spirituelle, une identité spirituelle à ce qui était essentiellement une entreprise séculière. Ce faisant, ils ont créé un fantastique moyen d'assimiler les immigrants : le processus d'immigration devenait un processus de conversion, où il s'agissait désormais de devenir une nouvelle personne. Le Nouveau Monde, c'était donc aussi la voie vers le salut personnel, ce qui, traduit dans des termes séculiers, signifie accomplissement personnel et opportunités à saisir. En ce sens, l'Amérique a fondé la doctrine de l'individualisme, étroitement liée à l'idée de terre d'élection. Ce n'était pas seulement un lieu où on pouvait devenir riche : on s'y développait aussi moralement, spirituellement. C'est pourquoi l'Amérique aime se présenter comme un phare pour le monde entier.

Rel. : On voit donc poindre dès l'origine la symbolique qui justifiera l'impérialisme américain...

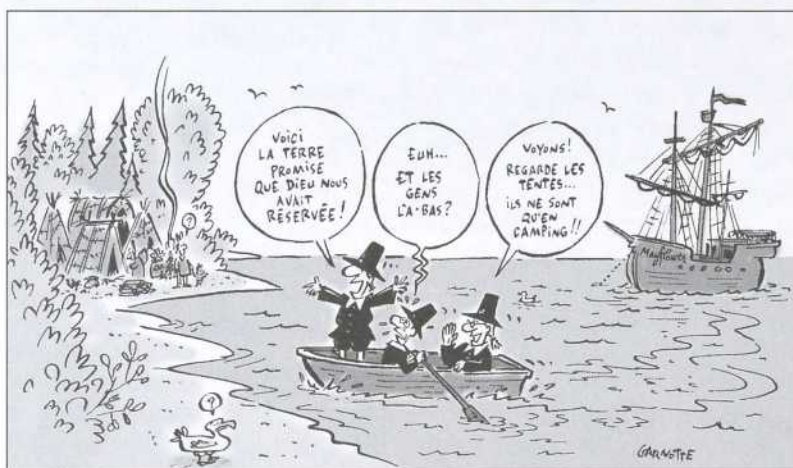
S.B. : Absolument. Et cela explique l'extraordinaire symbolique entourant la conquête de l'Ouest américain, comme si

Pour les Puritains, l'immigration devenait un processus de conversion.

TIJUANA, MEXIQUE
(FRONTIÈRE DES ÉTATS-UNIS), 1997. PHOTO :
CONTACT PRESS, TIRÉE
DU LIVRE SEBASTIÃO
SALGADO, *EXODES*,
PARIS, ÉDITIONS DE LA
MARTINIÈRE, 2000



cette avancée vers l'Ouest accomplissait un plan historique. Il ne s'agissait pas simplement d'aller vers des contrées où la civilisation était absente, comme auraient pu le faire les Français ou les Anglais. Pour l'Amérique, l'Ancien Monde aussi était barbare, et devait être civilisé. La nouveauté américaine consistait en une espèce de nouvelle civilisation religieuse, investie d'une mission divine : c'est pour cela qu'elle se représentait comme le nouvel Israël.



L'idée d'un territoire libre, d'une terre vierge (*virgin land*) à conquérir, est donc très différente de celle qu'on trouve par exemple au Canada. Dans un de ses livres, la Canadienne Margaret Atwood dépeint le Canada comme un pays de brousse, où a toujours prévalu le sentiment qu'il n'était au fond pas civilisé, la « Police montée » (*Mounties*) ayant par ailleurs pour mission de protéger ce territoire. À l'opposé, aux États-Unis, un tel sentiment n'a jamais existé. L'expansion de la nation y réclame au contraire la terre que Dieu a donnée avec sa promesse. La terre appartient donc au peuple nouveau, pas aux autochtones.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que ce sentiment d'avoir une mission à accomplir trouve déjà chez Luther, au début du XVI^e siècle, son ancrage théologique. Rappelons que

dans la célèbre controverse sur l'eucharistie, Luther en vint à expliquer pourquoi l'Église s'est retrouvée dans les ténèbres pendant 1500 ans, jusqu'à ce qu'un peuple nouveau se lève et terrasse ce qu'il appelait la Bête de Rome. Il présentait ainsi le mouvement protestant comme la dernière étape de l'histoire, annonçant qu'une nation venant du Nord finirait par renverser la Bête. Il a cru, pendant un certain temps, que l'Allemagne serait cette nation. Il a dû par la suite déchanter, mais cette idée d'un peuple choisi devant combattre les catholiques et amorcer une ère nouvelle est demeurée dans le mouvement protestant, notamment chez les Puritains.

Rel. : C'est donc dire que le rêve américain est un rêve religieux.

S.B. : Oui, mais un rêve religieux traduit dans des termes séculiers, parce qu'on est dans un monde moderne. C'est la conjonction entre puritanisme et modernité qui, au fond, caractérise l'Amérique. C'est pourquoi, au siècle dernier, Tocqueville parlait d'une religion civile aux États-Unis.

L'énorme ressentiment contre les catholiques aux États-Unis, pendant très longtemps, est à cet égard révélateur. L'une des raisons profondes de ce ressentiment logeait dans l'inimitié entre catholiques et protestants, depuis l'époque de Luther. Mais il s'explique également parce que les Américains craignaient que les catholiques prêtent allégeance à Rome et au Pape, conformément à la logique de l'Ancien Monde, plutôt qu'à la nation américaine. Kennedy l'avait bien compris. Aussi a-t-il affirmé que sa première loyauté allait à la Constitution, à son pays. C'est, ironiquement, une des grandes leçons de l'Amérique que de montrer l'importance de la religion pour toute communauté, même sécularisée.

Rel. : Mais les multiples dénominations religieuses aux États-Unis ne menacent-elles pas cette symbolique que vous voyez au cœur de l'Amérique?

S.B. : Je ne pense pas. Les différents groupes religieux sont assimilés par la religion civile américaine. Par exemple, quand les Juifs sont venus aux États-Unis, en provenance d'une communauté pourtant très fermée, ils sont devenus Américains, acquérant en quelque sorte une double identité.

Un miracle et son envers

ROLANDE PINARD

L'AUTEURE, SOCIOLOGUE,
VIENT DE PUBLIER
LA RÉVOLUTION DU
TRAVAIL, AUX ÉDITIONS
LIBER, À MONTRÉAL

Au cours de la présente campagne présidentielle américaine, l'administration sortante fait grand cas du « miracle économique » qui a coïncidé avec les huit années d'administration démocrate à Washington : croissance soutenue des emplois, baisse du taux de chômage, maintien de l'inflation à un taux minimal. La baisse concomitante du chômage et de l'inflation tout au long des années 1990 constitue un renversement par rapport aux quarante années précédentes. Entre 1991 et 1998, l'inflation américaine est passée de 3,4 %

à 1,5 %, alors que le taux de chômage passait de 7,5 % à 4,5 %.¹ La croissance économique, effectuée dans des conditions apparemment idéales, se double cependant d'un autre renversement de tendance : une baisse du salaire réel moyen sans précédent depuis la Grande Dépression, frappant de façon particulièrement brutale les salariés du bas de l'échelle. Le pouvoir d'achat du salaire horaire moyen a ainsi diminué de 20 % depuis 1970.

La chute draconienne du taux de syndicalisation aux États-Unis (de 30 % dans les années 1960 aux environs de

1. Toutes nos données sont tirées, sauf exceptions, du livre d'Anton Brender et Florence Pisani, *Le nouvel âge de l'économie américaine*, Paris, Économica, 1999.

Les gens peuvent vivre à différents niveaux : ils peuvent être catholiques, Juifs ou Allemands à un niveau, et être Américains à un autre, c'est-à-dire vouloir que leurs enfants deviennent Américains, individualistes, membres de cette cité sur la montagne. L'Amérique a un merveilleux pouvoir d'assimilation parce qu'elle est fondamentalement une religion séculière, celle de l'individualisme.

Rel. : Mais dans l'énorme variété des manifestations religieuses aux États-Unis, le phénomène des *preachers* ne vous inquiète-t-il pas?

S.B. : Les *preachers* ont toujours été importants, mais ils ne peuvent durer que parce qu'ils supportent l'esprit américain et la place qu'il fait à la Constitution. Et peu importe ici que ces groupes soient de droite ou de gauche. La droite religieuse est certainement très pro-américaine, et la gauche religieuse critique la société, mais précisément au nom de l'accomplissement du rêve américain. Pensons à Martin Luther King, par exemple. Quand je suis arrivé aux États-Unis, j'étais étonné de l'entendre dire que la ségrégation et le racisme étaient contraires à l'idée de l'Amérique : toute l'histoire des États-Unis en est une de ségrégation et de racisme ! Mais il a su élever l'Amérique en lui rappelant qu'elle ne pouvait faire de discrimination, en la rappelant à ses promesses.

Rel. : La réalité américaine, comme l'illustre par exemple la question du racisme, est toujours en porte-à-faux avec le rêve qui la définit. Comment ce rêve peut-il alors survivre?

S.B. : Il y a eu récemment un sondage dans les quartiers pauvres de Philadelphie. On a demandé aux gens s'ils croyaient que leur fils pouvait devenir président des États-Unis : 98 % ont répondu NON. On leur a ensuite demandé s'ils croyaient qu'en Amérique, tous les garçons pouvaient devenir président : 98 % ont répondu OUI. À une troisième question, les gens ont répondu qu'ils ne voteraient pas pour quelqu'un qui leur dirait qu'en Amérique, tous les garçons ne peuvent pas devenir président. C'est comme ça qu'un rêve survit, parce qu'il est plus profond que les réalités politiques. Oui, un petit pourcentage de la population s'accapare une part croissante des richesses

10 % dans les années 1990) a eu un effet important sur le niveau des salaires. Certains économistes estiment ainsi qu'un cinquième de la croissance des inégalités serait imputable au déclin du syndicalisme américain.

Les onze millions d'emplois qui ont été créés aux États-Unis entre 1993 et 1998 correspondent à un rythme de croissance comparable à celui qui a prévalu depuis les années 1950. Ce qui est par contre inhabituel est la persistance d'un faible taux de chômage, qui s'explique par des taux de croissance similaires – depuis le début des années 90 – de l'emploi et de la population active. Il en allait tout autrement du début des années 70 jusqu'au milieu des années 80, alors que la population active augmentait plus vite que les emplois. Le « mi-

aux États-Unis. Mais ça n'empêche pas les gens de croire au rêve américain, même dans les familles les plus pauvres, où on dit souvent « ce n'est peut-être pas pour moi, mais peut-être pour mes enfants ou mes petits-enfants ». C'est comme cela qu'un symbole fonctionne. Et c'est ce qui rend le rêve américain efficace, au sens où ça permet aux gens de vivre avec des contradictions.

Rel. : Peut-on conclure de tout ça que le système symbolique américain peut vivre avec n'importe quelle contradiction?

S.B. : Le symbole de l'Amérique constitue un formidable mécanisme d'intégration, qui a pu faire des États-Unis une grande terre d'accueil. Aujourd'hui, je crois que la mondialisation offre cependant

le plus gros défi auquel l'Amérique a eu à faire face. L'idée de l'Amérique ne pourra survivre que si la mondialisation se traduit par l'américanisation du monde. Si les Américains, par exemple, commencent à voir le Japon ou la France comme le centre du monde, la place où aller, le lieu où l'action se déroule, l'Amérique va perdre ce combat, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Personnellement, je ne souhaite pas que la mondialisation se traduise par une américanisation du monde. Mais j'ai peur que cela arrive. Je ne le désire pas, parce que je trouve le système américain injuste, et je crois qu'il faut assurer une meilleure distribution des richesses. Mais le problème, actuellement, est qu'il n'y a pas d'autre système religieux – si l'on peut voir l'Amérique comme un système religieux – adapté au monde moderne. Le défi, et il est de taille, consiste donc à trouver une alternative à la symbolique américaine de la religion civile. ●

(ENTREVUE RÉALISÉE PAR JEAN PICHETTE)

Les *preachers* ont toujours été importants, mais ils ne peuvent durer que parce qu'ils supportent l'esprit américain et la place qu'il fait à la Constitution.

racle de l'emploi » est donc dû à un ralentissement du rythme de croissance des personnes en âge de travailler, plus important que le ralentissement du taux de croissance des emplois.

Des emplois polarisés

Les emplois créés au cours de la dernière décennie l'ont été dans le secteur des services, principalement dans le commerce de détail (surtout la restauration) et les « autres services » (surtout les services aux entreprises), deux secteurs où les gains de productivité ont été stagnants depuis vingt ans. Mais c'est la polarisation des types d'emplois créés qui frappe quand on examine la situation de plus près. Lorsque considérés par secteurs, les emplois créés se situent dans les secteurs à faible ►

Le XX^e siècle américain... et après?

Le siècle américain, qui vient de se terminer, n'a pas seulement marqué l'avènement d'un nouvel empire à l'échelle mondiale. C'est une façon inédite de penser la société et d'articuler les rapports entre ses membres qu'a inaugurée la société étatsunienne. Comment le siècle qui s'ouvre saura-t-il composer avec ce nouveau modèle?

JEAN-FRANÇOIS CÔTÉ

I said that I had begun by saying that after all to-day, America was the oldest country in the world and the reason was that she was the first country to enter into the twentieth century.

GERTRUDE STEIN (*WARS I HAVE SEEN*)

L'AUTEUR EST PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'association de la société américaine et du XX^e siècle nous semble aujourd'hui assez banale. Pourtant, ce qui transparaît au travers de la banalité apparente de ces développements devenus quotidiens, passant ainsi souvent inaperçus, ce sont justement les transformations historiques qu'ils signifient et qui leur confèrent une certaine originalité. La force du modèle de société développé aux États-Unis est ainsi d'être (ou, en réalité, d'être devenu) *self-evident* – même lorsqu'il a dû s'imposer par la force des armes diverses qui devenaient ainsi les relais de son pouvoir effectif – en faisant justement oublier ses assises originales.

Un modèle de société

L'origine de ce modèle n'est pas bien mystérieuse, même si son originalité véritable et les modalités particulières de son expression plongent dans les méandres de toute la tradition culturelle antécédente. Le problème auquel fait face la société étatsunienne vers la fin du XIX^e siècle est tout simplement celui

de la réorganisation de la vie sociale provoquée par le développement du grand capitalisme industriel. Ce problème se réfléchit pratiquement, mais aussi symboliquement, par la transformation générale des catégories de la vie sociale, une transformation qui voit, par exemple, dans le domaine économique, la figure typique du bourgeois disparaître graduellement derrière la structure organisationnelle de la corporation d'affaires. Cette transformation, qui met plus que jamais de l'avant la puissance effective des corporations au sein de la vie sociale (dans le domaine économique de la production et de la consommation, mais également dans les domaines politique et culturel), suscite au départ des tentatives de contrer l'unilatéralité de ce pouvoir. Aux premières lignes, l'organisation syndicale sera ainsi

appelée à faire face à la corporation d'affaires dans les relations de travail, en même temps qu'elle fera disparaître la figure du prolétaire pour faire émerger celle du « syndiqué », s'assimilant ainsi au modèle corporatif de regroupement des intérêts individuels spécifiques. Les États-Unis n'ont pas inventé le syndicalisme, mais la forme typique qui s'y est développée a restreint son domaine d'expression au monde du travail, en y reproduisant de ce fait la logique corporatiste du monde des affaires.

L'organisation syndicale, appelée à faire face à la corporation d'affaires dans les relations de travail, fera disparaître la figure du prolétaire pour faire émerger celle du « syndiqué ».

La réorganisation de la vie sociale qui s'accomplit au travers des luttes de pouvoir entre organisations, entamées depuis la fin du XIX^e siècle, ne parvient pas à résoudre tous les problèmes, même sur le plan économique. Le mouvement de la technocratie, qui apparaît au tournant du XX^e siècle en proposant de supplanter les règles du marché et l'anarchie dans la production et la distribution économiques par une planifica-

revenu : le commerce de détail et les « autres services ». Lorsque considérés par catégories professionnelles, il ressort que les deux tiers des emplois créés entre 1989 et 1998 se trouvent dans les professions les mieux rémunérées : les cadres de direction et les professionnels (salaires dépassant de 60 % le salaire médian de l'ensemble de l'économie). Par ailleurs, un nombre très important d'emplois à faible revenu ont aussi été créés là où le salaire médian est de 50 % sous le salaire médian de l'ensemble de l'économie.

Ce développement de l'emploi accentue le phénomène des *working poor*, ceux dont le salaire est inférieur au seuil de la pauvreté : ils représentaient 12 % des travailleurs à temps plein en 1979, contre 16 % en 1994. Le creusement des iné-

galités est d'ailleurs un problème crucial, beaucoup plus aigu aux États-Unis que dans tout autre pays industrialisé. Le cinquième des Américains les plus pauvres recevaient 4,4 % du revenu total en 1977 et 3,6 % en 1997. Dans la même période, la part du cinquième le plus riche passait de 43,6 % à 49,4 %. Si l'on exclut les transferts monétaires et que l'on ajoute les revenus du capital et la part des employeurs à l'assurance-maladie, la distribution devient encore plus inégalitaire : la part du cinquième le plus pauvre passe alors de 3,6 % à 0,9 %!

Si le taux de pauvreté est resté stable aux États-Unis (13 %) depuis la fin des années 1960, cela représente quand même, en chiffres absolus, dix millions de pauvres de plus en



de régulation politique des affaires économiques établi depuis les premières ébauches de ce contexte.

On trouve d'ailleurs ici le fondement d'une nouvelle logique générale : toutes les luttes sociales ultérieures seront appelées à devenir éventuellement politiques en étant d'abord modulées par le mot d'ordre d'organisation et de regroupements plus ou moins précisément « corporatifs », c'est-à-dire centrés sur la défense d'intérêts spécifiques et immédiats. En particulier, si le contexte post-industriel dans lequel nous baignons depuis les années 60 a vu le grand syndicalisme perdre graduellement son pouvoir d'opposition, c'est pour céder sa place à cette tendance plus générale : pour faire valoir leurs intérêts divers, les individus seront tenus d'adhérer à des associations ou à des regroupements capables de les représenter et de contrer,

dans une certaine mesure, le pouvoir toujours grandissant des grandes corporations d'affaires. L'État, sur ce plan, s'est retiré dans un lieu qui, sans être celui de la neutralité, est un espace « libéral » à l'écart de ces affrontements directs.

C'est surtout sur le plan international que sont dès lors reportées les grandes luttes idéologiques, qui s'épuiseront cependant à leur tour à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, puis de la guerre froide. Ce développement de l'« américanisme » comme idéologie est plus instructif aujourd'hui pour comprendre notre situation que les tentatives concurrentes qu'ont été, au XX^e siècle, le fascisme et le communisme. Cela n'empêche évidemment pas de constater que, justement sur le plan international, les grandes corporations possèdent des chiffres d'affaires supérieurs au PNB de nombreux

pays, et que le rapport de force dans lequel s'affrontent ces entités est encadré lui aussi par une technocratie internationale (FMI, Banque Mondiale, OMC, etc.) qui tente de

tion sociale dirigée par des experts, scientifiques et techniciens, montre la direction que prend tendanciellement la solution aux problèmes du développement du capitalisme industriel. L'État, sans être tout à fait dissout dans la technocratie qu'il introduit tout de même massivement en son sein, réussit à se ménager un espace relatif de temporisation politique propre au-dessus des rapports de pouvoir direct des diverses organisations corporatives, et au-delà des luttes que se livrent les groupes d'intérêts corporatifs. En face du *Big Business* et du *Big Labor*, le *Big Government*. À cet égard, on aurait tort de croire que le reaganisme des années 80, malgré ses prétentions, s'est complètement éloigné du modèle d'intervention établi lors du *New Deal* des années 1930; l'outil de planification de premier plan que représente la Réserve Fédérale américaine, avec son levier de contrôle sur les taux d'intérêts, montre que la technocratie étatique joue encore aujourd'hui un rôle bien réel et crucial dans le type

1997 qu'en 1968. La minorité noire demeure la plus touchée par la pauvreté aux États-Unis : le tiers (32 %) des ménages noirs avaient des revenus inférieurs à 15 000 \$ en 1997; c'était le cas de 27 % des ménages d'origine hispanique et de 17 % des ménages blancs.

Si l'économie américaine est entrée dans un « nouvel âge », il s'agirait donc, pour emprunter à l'historien britannique Eric Hobsbawm, d'un « âge des

extrêmes », synonyme de la croissance des inégalités. Seuls les 20 % déjà les mieux nantis de la société ont profité d'une augmentation de leur salaire réel et les gains les plus importants ont été concentrés dans les 5 % les plus riches.²



2. Richard B. Freeman, « Toward an Apartheid Economy? », in *Harvard Business Review*, sept.-oct. 1996.

favoriser ou de temporiser le passage universel à l'ordre mondial américain. Les tensions soulevées par le différend qui existe entre les politiques internationales de l'ONU et celles des États-Unis illustrent ainsi à quel niveau se situe la puissance du modèle de société en cause : il s'agit ni plus ni moins de statuer sur la gouvernance démocratique du monde économique.

La transformation advenue dans la démocratie de masse est tout aussi significative. Dès le XIX^e siècle, avant le développement de la production et de la consommation de masse, la démocratie de masse donne sa configuration d'ensemble et sa structure globale de fonctionnement et de légitimité politiques à l'ordre social américain. En passant du bourgeois au *common man*, puis, éventuellement, à son statut « atomique », la figure du citoyen s'est fondue petit à petit à la « masse », et seuls quelques représentants individuels à la « personnalité organisée » (de façon « méritocratique », bureaucratique, démocratique, ou même médiatique) sont désormais appelés à figurer dans la sphère de l'identification singulière du pouvoir. Ainsi, pour un Bill Gates « inc. », des milliers d'administrateurs répartis dans les différentes aires de la structure bureaucratique et des dizaines de millions de petits « investisseurs » et/ou de « consommateurs » indirects et anonymes; pour un représentant de groupe de

Si l'individualisme peut se perpétuer aujourd'hui, c'est en flagrante contradiction avec les pratiques qui structurent et encadrent l'existence individuelle « organisée ».

pression élu par des centaines ou des milliers de supporters actifs, des millions d'individus catégorisés selon un intérêt qui les rejoint quelque part; pour une figure médiatique, des millions de téléspectateurs rejoints en mode de diffusion. Si l'individualisme peut se perpétuer aujourd'hui, c'est donc en flagrante contradiction avec les pratiques qui structurent et encadrent l'existence individuelle « organisée ».

L'ordre mondial sera modelé en bonne partie sur cette structure de même que sur les impératifs menés par la figure du président, représentant central du pouvoir exécutif. Le monde a aujourd'hui un empereur, qui voit personnellement à la gestion des affaires domestiques comprises comme étant les affaires du monde – de *tout* le monde – et vice-versa, puisque les affaires du monde sont devenues pour la présidence américaine des affaires domestiques.

La civilité impériale américaine

Ce modèle de société prend corps essentiellement dans la transformation de toutes les catégories de la société civile. Si son horizon paraît aujourd'hui civilisationnel, il ne possède encore justement que les marques d'une certaine « civilité ». La civilité européenne moderne s'était développée autour des pôles de référence ultimes que sont l'individu et l'État-nation bourgeois; la civilité qui émerge aujourd'hui possède plutôt,



elle, un cadre d'exercice « post-individuel » et « post-national », et cela même si son ancrage est paradoxalement davantage « américain », puisqu'il a été formé dans son origine en bonne partie aux États-Unis. Cette civilité n'est donc plus formée expressément par les manières bourgeoises modernes, mais bien plutôt par les manières se développant au sein de la société de masse, du capitalisme industriel et post-industriel, de la production et de la consommation de masse, et de la société de communication, qui ont imposé une nouvelle manière d'être aux relations sociales.

Dans les faits, et selon la répartition des privilèges sociaux découlant de cette civilité, cela conduit à une reconfiguration sociale généralisée : une *overclass* internationale, qui regroupe les individus directement insérés, d'une façon ou d'une autre, au modèle d'opération des corporations transnationales ou des technocraties nationales et internationales; une *underclass* regroupant, pêle-mêle, les exclus des sociétés nationales (et même des nations entières du monde) qui ne trouvent pas place au sein des développements transnationaux du commerce et des organisations; et, entre les deux, une *middle class*, pierre d'assise, dans tous les contextes nationaux et transnationaux des démocraties de masse, de la bonne marche de ce système, et livrée à ses aléas¹.

Cette civilité impériale, qui continue de prendre forme aujourd'hui, s'est ainsi d'abord affirmée au sein de la société étatsunienne elle-même, en appelant du même coup des reconsiderations vis-à-vis de l'identité nationale des États-Unis, qu'elle contribuait à transformer. C'est sur le plan de l'expression de l'identité nationale qu'elles ont le plus contribué à affirmer une configuration nouvelle pour la société étatsunienne et pour le monde entier – sous le couvert du phénomène de l'américanisation.

L'identité « nationale » étatsunienne

La redéfinition du concept de nation qui s'est opérée au travers de la réflexion et des pratiques politiques étatsuniennes du XX^e siècle est ici à souligner, puisqu'elle acquiert une signification profonde, voire universelle. En effet, cette redéfinition n'envisage pas seulement la fusion interne des différentes cultures

TIRÉE DE DIANE
KEATON (ED.), *MR.
SALESMAN, TWIN*
PALMS PUBLISHERS,
SANTA FE, 1993

immigrantes au creuset d'une civilisation redéfinie en fonction des exigences d'un nouveau type de société. Elle implique également que le mode de civilisation qui en découle devienne dorénavant le modèle de référence en fonction duquel toutes les nations du monde se doivent de comprendre leur propre évolution.

Deux expressions typiques sont utilisées dans les suites de la Première Guerre mondiale pour décrire le projet et la place de la société étatsunienne dans le monde, de même que sa nouvelle configuration interne. D'un côté, Woodrow Wilson parle à ce moment des États-Unis comme « *the Nation of Nations* », alors que, d'un autre côté, l'on identifie le processus de fusion interne de l'identité nationale à celui d'un *melting pot*.

La première expression caractérise à partir de ce moment la société étatsunienne dans sa vision impériale vis-à-vis de l'extérieur. On voit donc émerger ici un concept de nation (ou plutôt, un dédoublement de ce concept) qui renvoie à deux horizons de sens très distincts. Un premier sens pointe vers l'horizon impérial de la nation américaine (qui devient ainsi la nation des nations), et un second sens vers la transformation interne qui se produit aux États-Unis (qui ainsi devient la nation des nations) sous la pression, notamment, de l'immigration massive alimentant le développement du capitalisme industriel. Nous avons ainsi deux définitions de la nation, qui renvoient chacune à la description d'un aspect spécifique de la société contemporaine. Or ce que masque et révèle du même coup l'expression de Woodrow Wilson (et les développements qui se sont produits depuis lors), ce ne sont pas tant deux définitions opposées de la nation (civique et ethnique) que deux définitions qui sont superposées l'une à l'autre, ainsi intégrées en une vision cohérente et unifiée. La nation civique correspond désormais au cadre d'action régi par la civilisation impériale, à laquelle est subordonnée la nation ethnique dans ses contextes nationaux, régionaux et locaux – ce dont les politiques liées au multiculturalisme donnent une illustration.

De son côté, la deuxième expression de *melting pot* témoigne d'une volonté d'intégration des individus à une société capable des les transformer intégralement et uniformément. En effet, à l'origine, l'idée de *melting pot* ne représente pas, comme on le pense souvent, un rassemblement hétéroclite d'individus liés ensemble de façon indéterminée et aléatoire. Elle propose au contraire un véritable creuset qui devait permettre de fondre l'ensemble des différences (individuelles, sociales, culturelles) au sein d'un ordre social national plus large et plus cohérent, correspondant aux développements du type de société alors en formation. Dans le contexte de la diffusion impériale de ce type de société, cependant, l'idée de *melting pot* s'ouvre surtout à une indétermination dans la reconnaissance d'une tradition culturelle nationale. Mais du point de vue de sa réalisation mondiale inspirée de l'hégémonie américaine et de la subordination de la définition ethnique de la nation à sa définition civique, ce qui ressort est une possibilité de reconnaissance des « traditions culturelles nationales ethniques » à l'intérieur d'un « modèle civique inter-national » : c'est ce que représente la logique du multiculturalisme depuis les années 60 et jusque dans le contexte actuel, et la prévalence de cette idée sur le plan interna-

tional. À l'origine, dans le *Civil Rights Act* de 1964, la revendication allait dans le sens d'une intégration des « exclus » de l'ordre civique, mais cette logique de reconstitution du corps social a finalement précipité dans la reconnaissance positive de caractéristiques « ethnico-culturelles » devenues des intérêts spécifiques aux individus.

Ces développements ont pour ainsi dire encore « cours légal » aujourd'hui : le seul nationalisme auquel s'opposent en général les États-Unis est celui qui demeure fermé à cette civilisation impériale. Évidemment, tout cela peut jouer clairement, à l'inverse, dans le sens d'une appropriation locale. Si le nationalisme économique du Québec inc. a connu le développement phénoménal que l'on sait depuis la Révolution tranquille, c'est parce qu'il a traduit, dans son langage à lui, le corporatisme du capitalisme transnational, tout en se glissant habilement dans les habits de la civilisation impériale issue du modèle étatsunien. Dès lors, Bombardier ou Québecor oeuvrent aux États-Unis et ailleurs dans le monde dans une réciprocité parfaite avec la façon dont le font GM ou IBM en sol québécois – et le monopole d'une société d'État comme Hydro-Québec peut apparaître comme un irritant, dans la seule mesure où il est réglementé politiquement sur le plan « national », ou peut-être même mieux : « nationaliste ». Une certaine confusion idéologique perdure donc assurément à ce titre au Québec, mais elle permet apparemment du même coup une cohérence expressive permettant d'embrasser la ligne libre-échangiste à l'échelle continentale (et mondiale) en marquant par là le développement d'une « autonomie nationale »... ce qui n'est évidemment pas un mince paradoxe.

Le seul nationalisme auquel s'oppose en général les États-Unis est celui qui demeure fermé à la civilisation impériale américaine.

Du XX^e siècle au XXI^e

En intégrant à sa façon l'histoire universelle, en inversant, même, son cours par la revendication d'un droit d'aînesse, le modèle étatsunien a aussi ouvert la porte à la possibilité de reproductions ouvertes sur l'inconnu; l'Europe unifiée, la négociation du modèle en question en Asie, la réflexion en cours sur l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, sont des lieux de reproduction qui ne correspondent pas aux données initiales du modèle. Et partout s'impose le défi d'une gouvernance véritablement démocratique des développements présents et à venir. Ce sont ces lieux qui demeurent la source des inventions que produira le XXI^e siècle. Un modèle de société ne fait pas nécessairement une société modèle. Sur ce plan, la (re)création vivante sachant reconnaître les origines de certains développements, mais sachant aussi reconnaître des différences avec ses origines, devient un enjeu pour ainsi dire global. ●

1. Voir à ce sujet Michael Lind, *The Next American Nation*, New York, Free Press, 1996.

Violence individuelle et violence étatique

Ce n'est pas le moindre des paradoxes des États-Unis que la violence logeant au cœur de la philosophie politique de ce pays soit en même temps devenue la hantise de sa population qui s'arme pour davantage y faire face. Aussi, le pays le plus farouchement anti-étatiste au monde voit-il proliférer les prisons et les policiers, représentants des forces de l'ordre, un ordre dont les Afro-américains font souvent les frais.

PIERRE LANDREVILLE

L'AUTEUR EST PROFESSEUR À L'ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Les États-Unis dominent les autres pays sur plusieurs plans (économique, culturel, militaire) et peuvent imposer directement ou indirectement leur point de vue au reste de la planète. Dans de nombreux domaines, ils font figure de précurseurs ou d'envahisseurs dont le modèle se répand dans toutes les régions du monde, mais ce pays reste tout à fait atypique parmi les pays occidentaux par le niveau de violence individuelle et étatique qu'on y observe. Même si plusieurs croient que cette violence américaine nous envahit de plus en plus, il est bon de réaliser que ce qui se passe dans la plupart des autres pays occidentaux est sans commune mesure avec la violence qui se déploie aux États-Unis.

Par ailleurs, il faut aussi reconnaître que cet immense pays n'est pas homogène et qu'il est impérieux d'analyser la grande diversité des niveaux de violence à l'intérieur même des États-Unis. Malgré une violence globale très élevée, il faut se méfier d'une approche qui mettrait l'accent sur le « modèle américain » et qui laisserait entendre qu'il s'agit d'un tout homogène, du moins en ce qui concerne la violence. S'il y a plus de violence aux États-Unis que partout ailleurs en Occident, celle-ci varie considérablement dans le temps et dans l'espace.

La violence criminelle

La violence criminelle, particulièrement les homicides et les vols qualifiés (*robbery*), a atteint un seuil record aux États-Unis durant les années 1975-1995. Le taux d'homicide (entre 8 et 10 par 100 000 habitants) y était de quatre à cinq fois plus élevé qu'au Canada. Mais ces taux d'homicides sont plus élevés dans les États du Sud que dans les États du Nord. Les États limitrophes du Canada ont des taux relativement semblables aux nôtres. La violence criminelle est aussi le fait des grandes villes : les homicides, par exemple, y sont quatre à huit fois plus nombreux qu'en milieu rural, selon les régions.

Cette violence criminelle est aussi fort différente selon les groupes sociaux. Elle est, entre autres, beaucoup plus

présente chez les Afro-américains. Ceux-ci courent six fois plus de risques d'être victimes d'un homicide criminel que les Blancs. Ce ratio est encore beaucoup plus élevé chez les jeunes hommes afro-américains. Si cette violence a augmenté de façon très importante dans les années 1970 et 1980, elle a plafonné au début des années 1990 pour chuter sensiblement après.

Il ne fait aucun doute que ces taux très élevés d'homicides (et un taux semblable de suicides) sont reliés aux armes à feu. Aux États-Unis, environ les deux tiers des homicides criminels ont été commis au moyen d'une arme à feu, comparativement à un tiers au Canada. Les Américains en possèdent beaucoup. Plusieurs d'entre eux, comme les Texans (qui possèdent en moyenne quatre armes à feu par habitant), considèrent que le droit de posséder ce genre d'arme est un droit fondamental. De nombreux lobbies, telle la toute puissante National Rifle Association, s'opposent farouchement à tout contrôle de ces armes. Peu de politiciens osent vraiment proposer un contrôle un tant soit peu efficace. Une idéologie individualiste et libertarienne, ainsi que de puissants groupes d'intérêts, se conjuguent pour empêcher de réduire un des facteurs importants de cette violence létale très atypique.

La violence étatique

La violence étatique justifiée par la guerre aux crimes et aux drogues a atteint, surtout ces dernières années, des sommets qui placent aussi les États-Unis dans une catégorie à part parmi les pays occidentaux. Lors des dernières campagnes électorales, cette rhétorique belliqueuse contre les ennemis de l'intérieur a conduit à une très forte augmentation des forces de l'ordre, à des législations très punitives et à une augmentation sans précédent du nombre de personnes incarcérées.

Les codes pénaux du fédéral et des divers États prévoient en effet des peines minimales ou fixes pour de nombreuses infractions, particulièrement celles reliées aux drogues. Plusieurs États ont adopté des lois « 2 et 3 *strikes* » qui entraînent des peines deux fois plus sévères, ou même des peines à vie, pour ceux qui sont trouvés coupables de crimes (*felony*) pour une deuxième ou une troisième fois, ainsi que des lois qui obligent certains délinquants à purger au moins 80 % de leur peine en prison. La peine de mort a été rétablie dans

Les Noirs représentent 12 % de la population des États-Unis, 13 % des consommateurs de drogue, 35 % des personnes arrêtées pour possession de drogue, 55 % des personnes poursuivies pour cette infraction et 74 % des personnes emprisonnées pour cette raison. (SOURCE : BUREAU OF JUSTICE, 1996)

38 États et 16 d'entre eux autorisent même la peine de mort pour des mineurs.

Toutes ces législations font en sorte qu'il y a actuellement plus de deux millions d'Américains en prison, soit un taux de détention de près de 700 personnes incarcérées par 100 000 habitants, six fois plus qu'au Canada qui est le deuxième pays occidental qui incarcère le plus. En 1999, il y a eu aussi 98 exécutions et plus de 3500 personnes attendent d'être exécutées dans les « couloirs de la mort ».

Cette répression s'est accentuée ces dernières années, les taux de détention passant de 212 en 1980 à près de 700 actuellement, alors qu'au Canada ils n'ont subi qu'une légère augmentation de 97 à 115 durant la même période. Si, pendant les années 1970 et 1980, l'accroissement de la population car-

La privatisation a également gagné la gestion des prisons. Il n'y avait pas de prisons privées aux États-Unis en 1983, mais on comptait 4 630 places dans de telles prisons en 1988, 32 555 en 1993, et 132 572 en 1998. On prévoit que ce nombre aura doublé l'an prochain.

(SOURCE : PRIVATE ADULT CORRECTIONAL FACILITY CENSUS, 1999)

cérale reflétait en partie l'augmentation de la criminalité violente, la multiplication par deux des taux de détention depuis 1990 s'est produite alors qu'il y avait une stabilité, puis une diminution prononcée de cette criminalité. Le bond considérable du nombre de personnes incarcérées s'explique surtout par les peines très sévères prononcées pour des infractions relatives aux drogues, souvent pour simple possession.

Le fort taux d'incarcération américain et les politiques répressives ne sont pas non plus uniformes. Certains États, surtout, mais pas uniquement ceux du Sud, ont des politiques et des pratiques punitives particulièrement sévères. La Louisiane, le Texas, la Géorgie et la Californie ont, par exemple, des taux de détention trois fois plus élevés que le Vermont, le Maine ou le Rhode Island. Moins du tiers des États prévoient la peine de mort pour des mineurs et le Texas est responsable à lui seul du tiers de toutes les exécutions depuis 1977. Dix États du Sud privent du droit de vote à vie les personnes reconnues coupables de crimes (*felony*), de sorte qu'en Alabama et en Floride, près du tiers des hommes afro-américains n'ont plus le droit de vote.

Cette violence de l'État frappe plus durement les Afro-américains, surtout depuis la déclaration de guerre à la drogue des dernières années. S'ils ne consomment pas plus de drogues que les Blancs, ils sont plus souvent arrêtés, condamnés et incarcérés pour des infractions reliées aux drogues. Ils purgent aussi des peines plus longues pour ce type d'infraction. En 1996, 37 % des Afro-américains admis dans les prisons d'État (peine d'un an et plus) ont été admis pour une infraction relative aux drogues. L'exemple le plus frappant et le plus choquant de discrimination est celui des lois fédérales et des lois de certains États, qui prévoient une même peine minimale de 5 ans dans les cas de possession, avec l'intention d'en

DEATH IN THE
ELECTRIC CHAIR.
TIRÉE DE JOEL-PETER
WITKIN (ED.),
HARMS WAY, TWIN
PALMS PUBLISHERS,
SANTA FE, 1994



Phénomène sans précédent dans une société démocratique : la population carcérale a presque triplé en 15 ans (1985-1999), avec en moyenne 83 000 nouveaux détenus chaque année. En 1998, le taux d'incarcération (668 détenus pour 100 000 habitants) est de 6 à 10 fois celui des pays européens.
(SOURCE : BUREAU OF JUSTICE, 1999)

Un peuple de non-élus

JEAN PICHETTE

Si les États-Unis aiment se représenter comme un peuple « élu », l'histoire américaine témoigne qu'au royaume de l'individu, certains sont plus égaux que d'autres, pour reprendre la formule que George Orwell – avec son humour féroce – appliquait aux animaux dans un de ses textes célèbres. Cette terre d'immigration, qui fait du travail la voie du salut, promet la réussite et l'ascension sociale à tous ceux qui sauront saisir les opportunités qui s'offrent à eux. C'est la force de ce rêve qui attire encore aujourd'hui tant de gens vers l'Amérique. Mais peut-on oublier que les États-Unis ont aussi été peuplés par des hommes et des femmes qui n'avaient pas choisi d'y émigrer ?

Il a en effet fallu attendre jusqu'en 1808 pour que cesse l'« importation » d'esclaves arrachés à leur Afrique natale. Un demi-siècle plus tard, en 1857, la Cour statuait, dans l'affaire *Dred Scott v. Sandford*, que les esclaves étaient des choses dont on peut être propriétaire : ils ne pouvaient donc pas poursuivre en justice. On ne pouvait exprimer plus clairement que le peuple élu comptait sur son territoire des hommes, des femmes et des enfants qui faisaient clairement partie, eux, du peuple des non-élus.

Étonnant ? Pas vraiment quand on sait que chacune des treize colonies américaines unies contre l'Angleterre au moment de la Révolution reconnaissait la légalité de l'esclavage. Et si la fin de la guerre de Sécession, en 1865, mettait fin à cette pratique en reconnaissant l'égalité de tous les hommes, tel que l'énonçait la Déclaration d'indépendance, ce chapitre honteux de l'histoire américaine n'allait pas moins connaître de nouveaux développements, jusqu'à hanter encore aujourd'hui le « leader du Monde libre ».

La parution de *Without Sanctuary. Lynching Photography in America* (Twin Palms Publishers, 2000) rappelle qu'on n'en finit jamais vraiment avec la question raciale aux États-Unis. Ce livre, en présentant des photographies et des cartes postales de lynchages, jette un éclairage saisissant sur une période suivant de près la guerre de Sécession. Les quatre millions de Noirs que cette guerre a en effet permis d'émanciper n'allaient pas tarder à se rendre compte que la thèse de la suprématie blanche n'était pas morte à la célèbre bataille de Gettysburg, en

faire le trafic, de 500 g de cocaïne ou de 5 g de crack. Et l'on sait que le crack est surtout populaire parmi les Afro-américains. En 1994, ils représentaient 85 % des personnes condamnées pour possession de crack et 88 % de celles condamnées pour le trafic de cette substance.

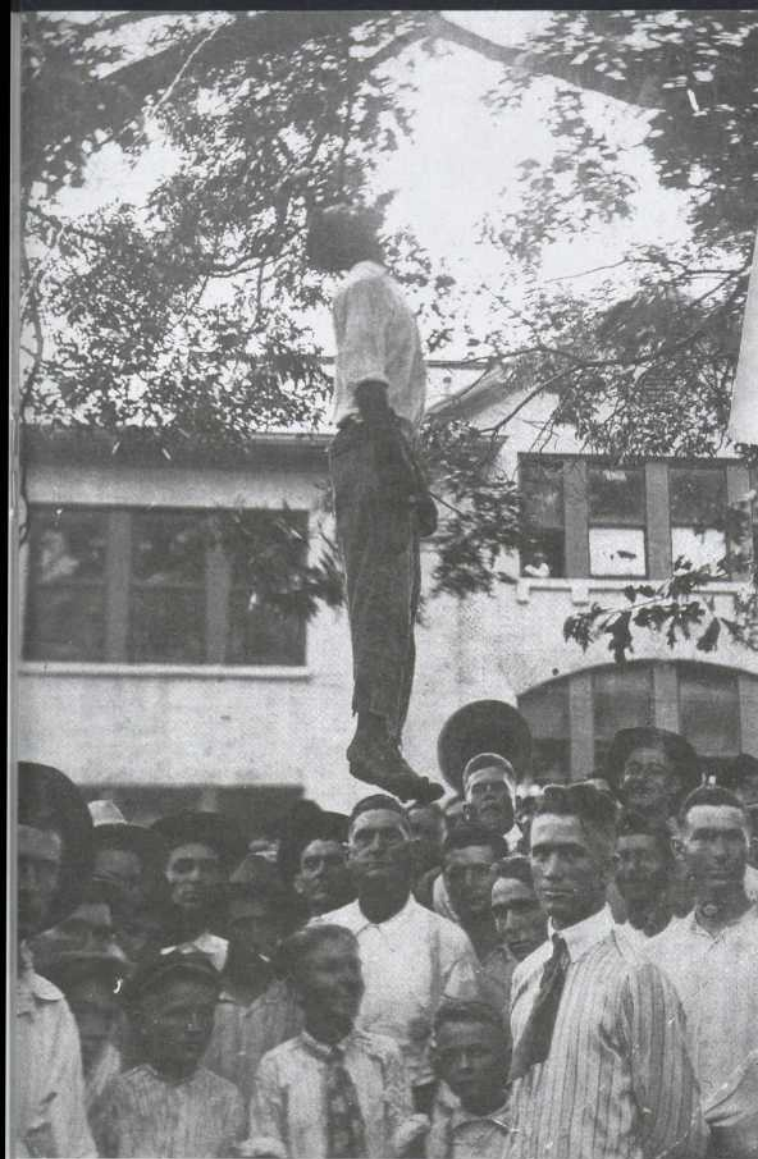
La « fureur répressive » américaine est certes reliée en partie aux taux très élevés de crimes de violence, particulièrement d'homicides, que l'on retrouve aux États-Unis, mais cette explication ne rend compte que très partiellement de la situa-

1863. Entre 1882 et 1968, 4742 Noirs ont ainsi été lynchés par la foule, dans le cadre de ce qu'un journal noir décrivait en 1911 comme un « sport national ».

C'est dans les années 1890 que le lynchage était le plus fréquent, dans le Sud des États-Unis, avec une moyenne de 139 par an, dont 75 % de Noirs. Le nombre de ces véritables spectacles a par la suite baissé (et même significativement après 1930), mais le pourcentage de Noirs qui en étaient victimes est monté, lui, à 90 %. Rappelons que c'est à cette époque, en 1896, que la Cour déclarait constitutionnelle la séparation des Noirs et des Blancs « égaux mais séparés ».

Des « jugements » expéditifs, sans procès, permettaient ainsi d'identifier rapidement des « coupables », « exemples » rappelant aux membres de la communauté noire quelle place ils devaient occuper dans la société étatsunienne. Une certaine idée de la civilisation chrétienne, présumée affirmer la suprématie des Blancs, « justifiait » ainsi la communauté de se ranger derrière les principaux artisans des lynchages, jamais dérangés par une « justice » se disant incapable d'identifier les auteurs de ces crimes... pourtant souvent photographiés devant leurs « proies » ! L'activiste Ida B. Wells pouvait ainsi déclarer, au tournant du siècle, que « *les chrétiens américains sont trop occupés à préserver les âmes des chrétiens blancs des feux de l'enfer pour sauver les vies des Noirs qui brûlent présentement dans les feux allumés par les chrétiens blancs* ».

Ces gens « ordinaires », travailleurs, fermiers, avocats, médecins, étudiants, hommes, femmes, étaient convaincus qu'il était de leur devoir de se prémunir contre le « péril noir ». Comme l'expliquait un commerçant de Memphis à un visiteur britannique, en 1909, « *nous, les Blancs, avons appris à nous protéger contre les nègres, de la même façon que nous nous protégeons contre la fièvre jaune et la malaria* ». Cette monstruosité « prophylactique », immortalisée sur des cartes postales dont la Poste fédérale n'a interdit l'acheminement qu'en 1908, était à ce point ancrée dans les consciences que même un président libéral comme Franklin Delano Roosevelt – le Roosevelt du *New Deal* – n'a pas osé se mettre à dos ses supporters blancs du Sud, en appuyant une législation fédérale anti-lynchage que des activistes blancs et noirs appelaient de leurs vœux. C'était moins d'une décennie avant la Deuxième Guerre mondiale, qui allait voir plus d'un million d'Afro-américains partir se battre pour la défense de la démocratie...



La surreprésentation massive et croissante des Noirs à tous les paliers de l'appareil pénal éclaire d'une lumière crue la seconde fonction [la première consistant à comprimer le niveau réel de chômage] qu'assume le système carcéral dans le nouveau gouvernement de la misère en Amérique : suppléer au ghetto comme instrument d'enfermement d'une population considérée comme déviante et dangereuse autant que superflue [...]

LOÏC WACQUANT, *LES PRISONS DE MISÈRE*, p. 91

et d'exécuter, tout comme celles de priver des délinquants de leur droit de vote à vie, sont aussi des décisions politiques.

Tant les taux très élevés de violence criminelle que les politiques et les pratiques pénales très répressives, exceptionnelles pour une société occidentale développée, doivent être analysés en fonction des inégalités sociales très prononcées de la société américaine. Plus l'écart socio-économique ou les rapports de pouvoir sont grands dans une société, plus la punition des défavorisés risque d'être forte. De plus, on peut certainement soumettre l'hypothèse que la société est tolérante à l'égard de ce niveau de punitivité absolument ahurissant, qui serait jugé inacceptable presque partout ailleurs, car les victimes de cette répression sont en bonne partie des éternels exclus, les Afro-américains. Cette société subit encore le poids de son histoire d'esclavage. ●

LYNCHAGE DE LIGE
DANIELS, CENTER,
TEXAS, 3 AOÛT 1920.
TIRÉE DE JAMES ALLEN,
HILTON ALS ET LEON
F. LITWACK (EDS.),
WITHOUT SANCTUARY.
LYNCHING PHOTOGRAPHY
IN AMERICA, TWIN
PALMS PUBLISHERS,
SANTA FE, 2000

tion. Le très grand nombre de personnes incarcérées ou sous surveillance pénale s'explique principalement par les décisions politiques prises ces dernières années. Les peines minimales ou fixes prévues par les lois, les lois prévoyant l'incarcération à vie pour une troisième condamnation pour *felony* et celles obligeant un certain nombre de détenus à purger 80 % de leur sentence sont grandement responsables de cette incroyable inflation carcérale. Les décisions de rétablir la peine de mort

Pour prolonger la réflexion

LIVRES EN FRANÇAIS

BRENDER, Anton et Pisani, Florence, *Le nouvel âge de l'économie américaine*, Paris, Éditions Économica, 1999.

DAVIS, Mikes, *City of Quartz. Los Angeles, capitale du futur*, Paris, La Découverte/Poche, 2000 (1990).

LASCH, Christopher, *La culture du narcissisme. La vie américaine à un âge de déclin des espérances*, Paris,

Éditions Climats, 2000 (1979).
WACQUANT, Loïc, *Les prisons de la misère*, Paris, Éditions Raisons d'agir, 1999.

REVUE EN FRANÇAIS

ACTUEL MARX, n° 27, « L'hégémonie américaine », Paris, Presses Universitaires de France, 2000.

LIVRES EN ANGLAIS

ALLEN, James et ALS, Hilton, *Without Sanctuary. Lynching Photography in America*, Santa Fe, Twin Palm Publishers, 2000.

BELLAH, Robert N. et al., *Habits of the Heart. Individualism and commit-*

ment in American life, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1996 (1985).

BERCOVITCH, Sacvan, *The Puritan Origins of the American Self*, New Haven/London, Yale University Press, 1975.

BERCOVITCH, Sacvan, *The Rites of Assent. Transformations in the Symbolic Construction of America*, New York/London, Routledge, 1993.

BLAKELY, Edward James and Snyder, Mary Gail, *Fortress America. Gated communities in the United States*, Washington/Cambridge, Brookings Institution/Lincoln Institute, 1997.

BRION DAVIS, David, *The Problem of Slavery in Western Culture*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1988 (1966).

NIEBUHR, H. Richard, *The Kingdom of God in America*, USA, Wesleyan University Press, 1988 (1937).

ROY, William G., *Socializing Capital. The rise of the large industrial corporation in America*, Princeton, Princeton University Press, 1997.

SANDEL, Michael J., *Democracy's Discontent. America in search of a public philosophy*, Cambridge/London, The Belknap Press of Harvard University Press, 1996.

Les jeudis de Relations

Si les États-Unis offrent au monde un modèle à prétention universaliste, sommes-nous contraints, à cause de notre situation géographique, d'y adhérer béatement? Peut-on au contraire, au nom des racines françaises qui nous distinguent, rejeter du revers de la main ce que l'Amérique, dont nous sommes également, offre d'inédit? Pour réfléchir sur le thème de l'américanité du Québec, dans la foulée de notre dossier, nous vous invitons à une table-ronde à laquelle participeront

Jean-François Côté, professeur au département de sociologie de l'UQAM

David Homel, romancier d'origine américaine

Wajdi Mouawad, Directeur artistique du Théâtre de Quat'Sous.

Cet événement aura lieu à la librairie Olivieri,
5219, chemin de La Côte-des-Neiges (métro Côte-des-Neiges),
Montréal, le jeudi 2 novembre, à 19 h 30.

ENTRÉE LIBRE

Prochain numéro

Le numéro de décembre de la revue *Relations* sera disponible en librairies à compter du 5 décembre. Il comprendra notamment :

- un dossier sur le devoir de mémoire et le pardon, offrant, en cette fin d'année jubilaire, une réflexion sur la difficulté de concilier la responsabilité collective à l'égard des injustices passées et la nécessité politique de délier le présent des déterminations du passé, afin de maintenir l'histoire ouverte;
- un article sur les désillusions de la jeunesse roumaine, une décennie après la mort de Ceausescu;
- deux regards sur les campagnes de prévention en santé publique;
- la chronique de Guy Paiement sur les masques de la charité à l'occasion de la fête de Noël;
- la suite de la réflexion de Wajdi Mouawad sur *Le défi de l'Amérique*;
- des œuvres de notre artiste invitée, la peintre Stéphanie Béliveau.



STÉPHANIE BÉLIVEAU, *SILENCE*, 1994, TECHNIQUES MIXTES
ET COLLAGE SUR PAPIER, 53 X 56 CM.

Le Rapport sur le développement

Le Canada pourrait faire bien davantage pour aider à la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement, déclare le *Rapport canadien sur le développement 2000* que vient de publier l'Institut Nord-Sud. En effet, notre aide publique a diminué de plus de 30 % entre 1992 et 1999. Elle se situe maintenant à 0,29 % du PNB. Le Rapport recommande que le gouvernement canadien s'engage à exécuter un plan à long terme pour rebâtir cette aide publique au développement en la portant à 0,35 % du PNB d'ici 2005-2006. Il prévient aussi que l'allègement de la dette des pays les plus démunis ne devrait pas se faire aux dépens du budget d'aide. Enfin, il recommande une plus grande cohérence dans notre programme d'aide et une meilleure intégration entre ce dernier et les initiatives du gouvernement en matière de finance, de commerce, de sécurité humaine et d'environnement, à domicile et à l'étranger.

De jeunes Canadiens à Genève

Le 21 août dernier, dix jeunes Canadiennes et Canadiens provenant du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et du Québec ont rencontré des représentants des Nations Unies, à Genève, pour déposer une pétition de

67 000 noms demandant de mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants. Cette pétition était adressée à madame Mary Robinson, haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'Homme, et demandait aux pays membres de signer et d'entériner le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant*, concernant la vente, l'exploitation et la pornographie impliquant des enfants. Cette pétition avait été lancée par l'ACAT-Canada dans le cadre du dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (20 novembre 1989).

La Marche mondiale à l'ONU

Au moment de la sortie de ce numéro, le 17 octobre, une délégation politique formée d'une représentante par pays membre, des membres du Comité de liaison international et de dix membres du comité de coordination de la Marche mondiale des femmes, est sur le point de remettre à Kofi Annan, lors de la rencontre annuelle de l'ONU à New York, les revendications de la Marche. Céline Girard y représente les chrétiennes féministes.

La beauté de la sainteté

À l'occasion de son 150^e anniversaire, le diocèse anglican de Montréal organise une exposition sur les trésors qu'il possède, intitulée *La beauté de la sainteté*. Celle-ci se tiendra du 10 septembre au 5 novembre 2000, au musée Marc-Aurèle Fortin, 118 rue Saint-Pierre, dans le Vieux-Montréal. Elle

présente de magnifiques mobiliers en bois sculpté et en métal, des vêtements et des bannières ainsi que des pièces d'orfèvrerie, des broderies et des peintures. Pour tous renseignements : Bruce H. Russell, tél. (514) 289-1906.

Manifestations contre le libre-échange

Pendant les manifestations massives tenues lors de la 55^e réunion du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, du 26 au 28 septembre à Prague, le déploiement d'effectifs policiers fut d'une ampleur jamais vue depuis les manifestations de 1969 contre l'écrasement du « Printemps de Prague » par les Soviétiques. C'est une coalition tchèque nommée *Initiative against Economic Globalization* qui avait appelé à la tenue de manifestations, d'un contre-sommet et d'un festival culturel de résistance. Une « journée mondiale d'action contre le capitalisme » avait aussi été convoquée le 26 septembre par le réseau Action Mondiale des Peuples (AMP), qui avait organisé les manifestations de Seattle. La prochaine mobilisation du genre pourrait bien avoir lieu en avril 2001, lors du Sommet des Amériques qui réunira dans la ville de Québec les 34 chefs d'État participant aux négociations sur la Zone de Libre-Échange des Amériques (ZLEA).

À qui profite la guerre en RDC?

Un peu plus d'un an après la signature d'un accord de cessez-le-feu, la paix n'est toujours pas revenue en République Démocratique du Congo (RDC) et, dans les faits, une partition du pays s'est installée. Plus de la moitié du territoire échappe à Kinshasa, la capitale, et se trouve divisée en trois zones contrôlées militairement par le Rwanda ou l'Ouganda et administrées par autant de groupes rebelles congolais.

DENIS TOUGAS



L'AUTEUR COORDONNE
DES CONCERTATIONS
TOUCHANT L'AFRIQUE
DES GRANDS-LACS,
À L'ENTRAÏDE MIS-
SIONNAIRE

En février 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé l'envoi au Congo d'un premier contingent de 5500 soldats devant superviser la mise en application du cessez-le-feu. Mais l'ONU a éprouvé d'énormes difficultés de financement pour sa mission, en plus de subir les brimades du président Kabila qui lui a longtemps refusé l'accès aux villes sous son autorité. L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a nommé modérateur du dialogue intercongolais, prévu dans l'entente pour établir un nouvel ordre politique, l'ex-président du Botswana, Keith Masire. Jugé trop favorable aux positions rwandaises, il a cependant été récusé par Kinshasa. De surcroît, Kabila a récemment institué un parlement provisoire, rendant encore plus compliquée l'organisation du débat national. Avec les combats qui ont repris dans la province de l'Équateur, la viabi-

lité de l'accord est donc plus que jamais mise en doute. Pour comprendre l'évolution confuse de cette « Première Guerre mondiale africaine » et permettre de mieux évaluer les positions des différents acteurs, il faut se demander à qui elle profite.

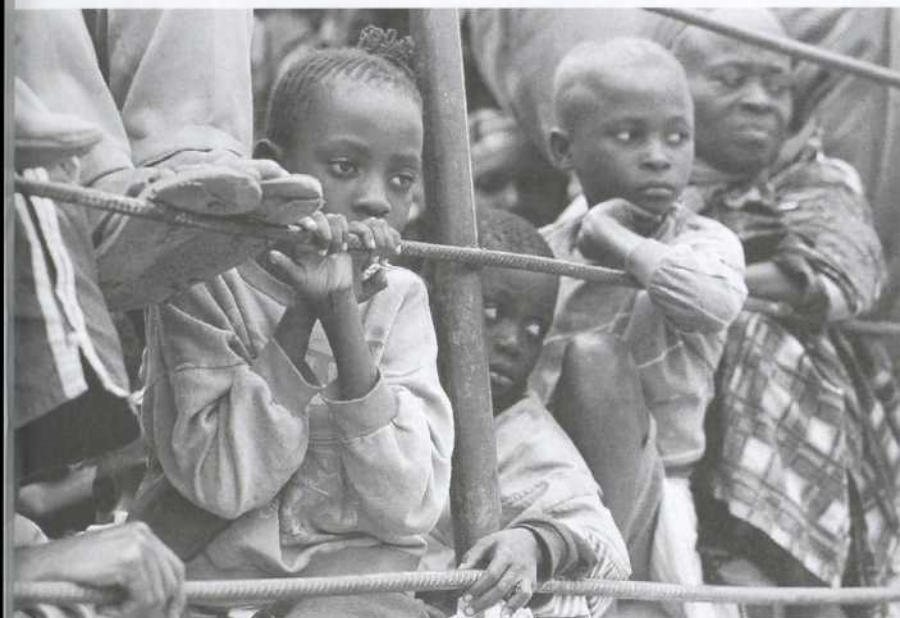
Les vrais dessous de la guerre

Au fil des événements se dessinent plus nettement les enjeux réels du conflit en RDC. Parmi les vérités qui se sont imposées graduellement, certaines expliquent mieux l'imbroglio actuel. Le conflit ne peut plus être qualifié « d'interne » ; il s'agit d'une agression de la part du Rwanda et de l'Ouganda, qui occupent une partie du territoire. On se souvient qu'en 1996, ces deux pays s'étaient coalisés avec l'Angola et le Zimbabwe pour renverser Mobutu et installer Kabila à sa place. Ce dernier, pour contrer le mécontentement grandissant des Congolais vis-à-vis des « étrangers » qui en réalité détenaient le pouvoir, leur avait demandé, en juillet 1998, de quitter le pays. La réponse fut immédiate : sous le couvert d'une soi-disant rébellion nationale, le Rwanda et l'Ouganda envahirent les provinces frontalières et, par une opération audacieuse, attaquèrent Kinshasa à plus de 2000 km de leurs frontières. Ce fut le début d'une guerre aux dimensions régionales.

Malgré les dénonciations répétées des populations congolaises, il aura fallu attendre presque deux ans pour que le Conseil de sécurité reconnaisse les violations de la « souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC » par les deux pays et exige le retrait « sans plus tarder » de leurs troupes.

Après que leurs soldats se soient affrontés à coups de canons, à trois reprises, en plein cœur de Kisangani, il devint évident que les motifs d'insécurité invoqués jusqu'à présent par Kigali (capitale du Rwanda) et par Kampala (capitale de l'Ouganda) pour expliquer leur présence en RDC n'étaient pas les plus importants. Deux pays étrangers, et soi-disant alliés, se sont affrontés pour le contrôle de la capitale d'une des provinces les plus riches du Congo, faisant fi des conventions internationales et de la vie de centaines de civils. Par la résolution 1304 de juin dernier, le Conseil de sécurité a précisé la nature du conflit, mais a fourni des arguments à Kinshasa pour réclamer des changements majeurs à l'accord en vigueur. Alors que l'entente de Lusaka, en Zambie, cautionnait la présence des troupes rwandaises et ougandaises en RDC jusqu'à la toute fin du processus de paix et de réconciliation nationale, la résolution a exigé leur départ immédiat.

Ces deux années de conflit ont démontré le caractère artificiel des rébellions congolaises. À l'exception peut-être du Mouvement de Libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, natif de la province de l'Équateur, où il a établi son quartier général grâce au soutien ougandais, aucun des groupes n'a réussi à obtenir un quelconque soutien populaire. Déchirés par d'incessantes luttes pour le pouvoir, affaiblis par les déflections, les deux factions opposées du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) ne doivent leur maintien qu'au support militaire de leur parrain respectif. La population les accuse de cautionner l'occupation étrangère et le pillage des ressources naturelles, et d'être complices des nombreux massacres qui ont endeuillé la région. Face à un double mouvement de résistance – l'un, armé, de milices locales (les Mayi Mayi) soutenues par les rébellions rwandaises et burundaises, et l'autre, pacifique, de la société civile – les deux groupes ont opté pour la répression. Des



paysans soupçonnés d'aider la résistance ont fait l'objet de nombreux massacres à plusieurs reprises, tandis que des leaders de la société civile ont été emprisonnés ou éloignés de force, à l'exemple de l'archevêque de Bukavu. Pour les groupes rebelles congolais, le dialogue national prévu dans l'accord, qui leur confère un statut égal à celui du gouvernement de Kinshasa, représente une planche de salut. Par contre, le départ des troupes rwandaises et ougandaises leur serait fatal.

Les instances mandatées pour résoudre le conflit sont divisées par les rivalités d'intérêt. C'est à qui tirera le plus d'avantages de la situation. Ainsi, au sein de la Southern Africa Development Community (SADC), qui pilote les démarches pour la paix depuis le début, le Zimbabwe, principal allié de Kinshasa, et l'Afrique du Sud, proche de Kigali à qui elle a fourni des armes jusqu'en mars 1999, s'opposent. Les deux pays sont en compétition, non seulement pour la direction politique de la SADC, mais aussi pour l'accès aux richesses du Congo.

Au Conseil de sécurité, les divergences sont apparentes. Pour les Américains, qui ont à faire oublier leur rôle négatif lors du génocide rwandais, la stabilité du pouvoir à Kigali semble primer sur le principe de l'intégrité nationale congolaise. Et alors que la France, désireuse de reprendre de l'initiative en Afrique centrale, proposait d'inclure dans la dernière résolution du Conseil de sécurité un retrait des troupes rwandaises et ougandaises dans un délai de quatre mois, les États-Unis ont imposé qu'au-

cune limite de temps n'y soit inscrite. En outre, le refus de Washington, le 26 juin dernier, de hausser ses contributions pour les missions de maintien de paix de l'ONU, rend encore plus difficile l'envoi d'une réelle mission de pacification au Congo.

L'asymétrie des décisions des institutions financières internationales a également de quoi surprendre. Depuis le début de la guerre, le Rwanda et l'Ouganda ont continué de bénéficier de leurs programmes d'aide : plus de 350 millions \$US pour le Rwanda, alors que l'Ouganda a été déclaré éligible au programme du FMI pour les pays les plus fortement endettés. De l'autre côté, le Congo s'est vu refuser toute aide et les programmes pour le Zimbabwe ont été suspendus.

L'accès aux ressources naturelles du Congo explique en bonne partie le prolongement de cette guerre. Sur ce point, le scandale est à ce point gros que le Conseil de sécurité, sur proposition de la France, a mandaté un groupe d'experts pour enquêter sur l'exploitation illégale des ressources congolaises et ses liens avec la guerre. Le pillage en cours va du démantèlement pur et simple de certaines infrastructures acheminées par la suite hors frontières, à l'extraction des métaux précieux ou rares. Ainsi, l'Ouganda et le Rwanda sont devenus exportateurs d'or, de diamants ou encore de colombo-tantalite ou de niobium, qu'on retrouve essentiellement au Kivu et en Province Orientale. Quant au Zimbabwe, il se fait rembourser son effort de guerre par l'octroi d'importantes concessions diamantaires au Kasaï, mettant même en

péril la section congolaise de l'industrie. Les informations qui filtrent sur le sujet montrent que les réseaux d'exploitation sont contrôlés par des officiers supérieurs des armées en présence, en lien avec d'anciens généraux de Mobutu, les milieux mafieux internationaux et les trafiquants d'armes.

Des populations appauvries

Le prolongement de la guerre profite donc à plusieurs pendant qu'une véritable catastrophe humanitaire s'abat sur la population congolaise. Selon le Comité international de secours, la mort de 1,7 million de personnes depuis août 1998 serait directement liée au conflit et le Programme alimentaire mondial (PAM) estime pour sa part à 1,3 million le nombre de déplacés, dont la majorité n'a pas accès à l'aide d'urgence. Jusqu'à présent, seule la société civile congolaise, par sa Campagne nationale pour une paix durable, a tenté, avec peu de moyens et malgré la répression dont elle est victime des deux côtés de la ligne de front, de contrer la dynamique guerrière à l'œuvre dans toute la région. Mais pour l'instant, et à défaut d'une mobilisation populaire d'envergure, son influence reste marginale face à la force des armes.

À l'évidence, les solutions sont complexes et dépassent le cadre national de la RDC. Le Congo, affaibli par 30 ans de dictature, a servi d'exutoire à tous les conflits de la région. Des neuf pays frontaliers, sept ont des dirigeants installés par les armes et vivent des conflits internes. Réclamer le dialogue national et la démocratie pour le seul Congo est une supercherie. Par ailleurs, les répercussions actuelles et futures de la guerre sur toute l'Afrique centrale exigent une intervention résolue de l'ONU et de la communauté internationale. S'y concentrent des maux qui gangrèment nombre de pays du Sud et qui risquent d'hypothéquer tout effort de paix : le trafic des armes et des matières précieuses, certes, mais surtout l'appauvrissement extrême des populations. ●



RÉFUGIÉS CONGOLAIS
FUYANT LEURS
MAISONS, 12 AOÛT
1998. PHOTO :
CANAPRESS/DAVID
GUTTENFELDER

Peut-on réparer la justice?

THÉRÈSE DE VILLETTE

La justice réparatrice vise, d'un côté, à faire prendre conscience au contrevenant de la gravité de ses actes et de sa responsabilité et, d'un autre, elle promeut la guérison des blessures des victimes et leur réparation.

« **L**orsqu'un crime est commis, c'est comme une pierre jetée dans un étang : les cercles sur l'eau s'agrandissent et s'agrandissent, ne semblant jamais pouvoir s'arrêter ». Qu'est-ce que notre société peut répondre au soupir de cette mère de jeune contrevenant? Qui pourra arrêter ces cercles de souffrance? La loi? Un tribunal? Une prison? La justice réparatrice nous invite à un retournement de perspective.

Un nouveau paradigme?

Paradigme nouveau ou renaissance d'une ancienne pratique des sociétés traditionnelles (arbre à palabre ou cercle de guérison), la justice réparatrice met le dommage au centre de ses préoccupations. Par là, elle se distingue nettement du système de justice actuel. En effet, là où la justice rétributive considère une infraction à la Loi, la justice réparatrice identifie une blessure, un coup porté à des personnes et à des relations. Considérant l'État comme seule victime, la justice rétributive a pour objectif d'établir une culpabilité et d'administrer une peine, tandis que la justice réparatrice vise une prise de conscience de la gravité de ses actes par le contrevenant et des obligations qui en découlent. Pour la victime, elle promeut la réparation des dommages et la guérison des blessures.

Puisque victimes et contrevenants sont considérés comme des personnes

avec leurs appartenances sociales, la communauté, par ses représentants, devient partie prenante de la gestion du conflit dans les conditions d'équité et de dialogue nécessaires à une réconciliation. L'espace nécessaire à une guérison se trouve en effet dans le dialogue, la compassion et l'écoute. La médiation victime/contrevenant, qui est l'expression typique de la justice réparatrice, se définit comme « le processus plus ou moins formel par lequel un tiers neutre tente, à travers la conduite d'une réunion, de permettre aux parties de confronter leurs points de vue et de rechercher avec son aide une solution au litige qui les oppose ».

À travers le monde et au Québec

Née en 1974 à Kitchener, en Ontario, sous l'impulsion des mennonites et du mouvement de déjudiciarisation *Alternative Dispute Resolution*, la justice réparatrice s'est répandue en Amérique du Nord, puis en Europe, jusqu'en Nouvelle-Zélande et au Japon. Le Québec après une première expérience qui s'annonçait prometteuse pour les adultes dans les années 80, a dû transférer le projet à la politique pénale des jeunes contrevenants.

Actuellement, le Ministère reprend sa recherche dans le secteur adultes en trois points pilotes (Longueuil, Hull et Rivière-du-Loup) pour examiner les conditions d'application de l'article 717 du Code criminel, prévoyant la médiation comme mesure de rechange.

« Réalité plurielle », la médiation pénale pourrait se situer à différentes étapes du processus judiciaire. J'ai eu la chance de participer personnellement à l'une de ses formes appelée « face à face » entre victimes et détenus, dans le cadre de la pastorale carcérale, et d'en observer les effets sur les participants (tous volontaires).

Les effets de la médiation

J'ai pu constater que les résultats du « face à face » rejoignent ceux des recherches empiriques antérieures menées dans des contextes différents, portant à 90 % environ le taux de satisfaction tant des contrevenants que des victimes. Pour faire vite, disons que mis dans un climat de confiance et d'échange où respect, vérité et compassion invitent chacun à s'exprimer à part égale, le contrevenant entend les questions, les interpellations et les souffrances que ses actes ont pu provoquer. Quant à la victime, enfin considérée en tant que telle, elle peut nommer ses blessures, libérer sa peur et sa colère et recouvrer la paix intérieure tout en découvrant un visage nouveau de l'agresseur qui parle aussi de ses blessures.

Une fois les préjugés tombés, les rencontres permettent alors une réelle communication et, dans certains cas, une entente de réparation. Si la communauté peut participer à cette médiation, elle devient davantage garante des engagements et facilite la réinsertion sociale du contrevenant. C'est, par exemple, le rôle d'un cercle de soutien comme celui qui prend naissance actuellement à Laval.

Comme on le voit, la mise en œuvre de la justice réparatrice requiert un changement de mentalité profond, tant du public que du personnel judiciaire qui craint trop souvent d'être dépossédé de ses fonctions. Or le rôle de l'État n'est ni supprimé, ni minimisé, mais transformé. Toujours garant de l'équité et de la sécurité publique, son rôle serait davantage de soutenir les organismes communautaires dans l'exercice de ce mode de justice, confiant aux personnes impliquées dans un événement criminel la responsabilité de la gestion de leurs problèmes. Est-ce utopique ? ●

L'AUTEURE ACHÈVE
UNE MAÎTRISE EN
CRIMINOLOGIE À
L'UNIVERSITÉ DE
MONTRÉAL

Les victimes d'actes criminels ont la cote depuis quelques années, comme l'a illustré un important congrès sur la victimologie (!), tenu à Montréal l'été dernier. L'attention qui leur est consacrée, véritable appel à un soutien accru aux personnes traversant des

épreuves souvent très douloureuses, mérite certainement d'être appuyée. S'ensuit-il pour autant que le système pénal doive être revu en profondeur afin de faire écho à ce recentrement sur la victime, comme le souhaitent les défenseurs de la justice réparatrice?

JEAN PICHETTE

La justice réparatrice remet en cause toute notre conception de la justice. Le virage envisagé, au nom de la compassion et de la possible transformation de l'accusé, risque cependant d'entraîner des effets qui dépassent largement la question d'une bonne « gestion » de la criminalité.

Rappelons d'abord un fait. En droit pénal, c'est la Couronne – et non la victime – qui poursuit l'accusé d'un acte criminel, alors qu'en droit privé, c'est la personne s'estimant lésée qui doit entreprendre une action en justice. Cette différence s'explique aisément : en matière pénale, le tort n'est pas causé uniquement à la victime, puisque c'est l'ordre social qui se trouve menacé. La médiation de l'État en droit criminel s'est lentement imposée dans l'histoire, en corollaire du monopole de la violence légitime que l'État allait finir par acquérir, interdisant du même coup à quiconque de se faire justice lui-même. En favorisant le face à face entre la victime et son agresseur, la justice réparatrice ne prône bien sûr pas une nouvelle version du *Far West*; elle contribue néanmoins à affaiblir – en minant sa légitimité – une institution fondée sur sa position d'extériorité à l'égard des membres de la société. Sans ce tiers désintéressé (l'État), c'est l'idée même de justice qui devient problématique, jusqu'à se perdre dans les méandres de sa gestion, quitte à oublier ce qu'il s'agit de « gérer ».

Quelle médiation?

L'idée d'un tiers n'est bien sûr pas totalement absente chez les défenseurs de la justice réparatrice : le thème de la médiation occupe en effet une place centrale dans leurs discussions. Ce mécanisme, qui offre une souplesse indéniable (bien connue en droit de la famille), n'est pourtant pas sans poser problème en droit criminel.

Passons sur les cas où une telle médiation est impossible : une prostituée (l'accusée) face à son « client » (la victime?) ou un trafiquant de drogue face à un consommateur, entre autres cas de figure. Le problème fondamental, avec un tel mécanisme, c'est qu'il réduit la médiation au statut de simple interface entre deux personnes devant régler un différend centré sur la question de la réparation du tort dont l'une d'elles a été victime.

Cela ne veut pas dire que la justice réparatrice veuille priver l'État de sa capacité d'édicter la norme; mais en écartant le plus possible l'État (voire en l'excluant complètement) de l'application de cette norme, on tend à enlever à celle-ci son caractère « transcendant », à l'étioler dans toutes sortes d'accommodements n'ayant pas reçu l'*imperium* de l'État, par le fait même amputé d'une partie de sa puissance.

Une affaire de symbole

Derrière l'idée de justice réparatrice, on retrouve au fond celles de transparence et d'authenticité, qui imprègnent si fortement l'air du temps présent. Comme s'il suffisait de « se mettre à table », de parler franchement de ses remords (voire, de ses souffrances) pour que le préjudice subi puisse être sinon réparé, du moins atténué, et éventuellement pardonné. Il y a là une conception psychologisante de la réalité sociale qui fait l'impasse sur la dimension symbolique – irréductible aux bonnes intentions – qui la fonde.

La justice pénale est d'abord une affaire symbolique. Elle est l'affirmation de l'Interdit sur lequel s'érige le monde. Nous sommes donc ici dans l'ordre du non négociable : aucune technique de gestion – même guidée par un souci d'efficacité ou de compassion – ne saurait réduire la distance entre le monde et la représentation qu'on s'en fait sans briser le miroir dans lequel la société se réfléchit et se donne à elle-même les normes de son action.

Le monde humain est une réalité instituée, fondée sur des images qui en tracent les limites. L'État est au cœur de cette fiction, dont il assure la pérennité afin de maintenir l'ordre social. Quand un crime est commis, quand l'Interdit est transgressé, cette fiction se trouve remise en question; ce n'est pas une multitude de petits fiefs engagés dans des mécanismes de médiation qui peuvent alors rétablir une image commune du monde, prenant pour chacun une valeur d'injonction à respecter.

Le support aux victimes est une chose (tout comme la réhabilitation des criminels); l'affirmation étatique de l'Interdit (continuellement réitérée dans la « gestion » de la criminalité) en est une autre. À trop vouloir les mélanger, on risque de faire de la société une victime dont les préjudices subis seraient alors irréparables. ●



Un nouvel emploi du temps

L'expérience particulière et les aspirations des femmes doivent aider à repenser la place du travail dans la société et le type de développement que nos sociétés modernes souhaitent désormais promouvoir. Sans un tel changement, les conditions d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes ne seront pas réunies.

DOMINIQUE MÉDA

L'AUTEURE EST PHILOSOPHE, SPÉCIALISTE DE QUESTIONS SOCIALES EN FRANCE. ELLE A PUBLIÉ NOTAMMENT *LE TRAVAIL, UNE VALEUR EN VOIE DE DISPARITION*, AUBIER, 1995, ET *QU'EST-CE QUE LA RICHESSE?* CHAMPS-FLAMMARION, 2000 (1999)

La situation des femmes dans les pays occidentaux – particulièrement en France – est paradoxale. Le taux d'activité des femmes françaises est au plus haut (près de 80 % des femmes âgées de 25 à 49 ans sont actives) et semble devoir converger avec celui des hommes dans la décennie à venir. Les jeunes femmes sont désormais plus qualifiées que les jeunes hommes, elles réussissent mieux que ceux-ci au baccalauréat et dans les premiers cycles d'études supérieures. Et pourtant, les inégalités entre hommes et femmes subsistent, tant dans le domaine professionnel que dans la sphère domestico-familiale.

Les femmes sont surreprésentées dans le chômage et dans les formes d'emploi précaires, notamment le temps partiel (85 % des effectifs). Elles sont toujours moins bien payées que les hommes « toutes choses égales par ailleurs », et se heurtent toujours au « plafond de verre » ; c'est-à-dire qu'à formation identique, elles n'accèdent pas comme les hommes aux différentes positions professionnelles. Elles continuent, d'autre part, et c'est évidemment ce qui explique en grande partie les inégalités professionnelles, à assurer 80 % des tâches domestiques et leur temps parental est le double de celui des hommes (25 heures environ contre moins de 13 heures hebdo-

madaires), phénomène à l'origine d'une « double journée de travail » féminine plus longue que celle des hommes.

Une transformation mal préparée

Rappelons qu'en France, au début des années 60, lorsque les femmes sont revenues massivement et durablement sur le marché du travail, les transformations nécessaires n'ont pas été engagées : les entreprises n'ont pas revu leur organisation du travail ; les services de garde d'enfants n'ont pas été développés à la hauteur des besoins (encore aujourd'hui, seuls 9 % des enfants de trois ans ont une place en crèche) ; les hommes n'ont pas revu leur investissement dans le travail, au contraire. Pire, aucun débat public n'a été engagé sur le bouleversement qu'allait représenter, à très court terme, la volonté des femmes de s'investir dans le travail, c'est-à-dire de remettre en cause la division sexuée des tâches et la répartition traditionnelle des rôles qui prévalait jusqu'alors.

Le fait que la société s'orientait vers un modèle de couples « bi-actifs » n'a ainsi en aucune manière été préparé, sans doute parce qu'il n'était pas du tout évident, à l'époque, qu'une telle discussion aboutisse à un accord. Il n'en reste pas moins que les actuels paradoxes de l'inégalité entre hommes et femmes s'expliquent en majeure partie par cette absence de préparation, les femmes assumant en fait aujourd'hui à la fois leur ancien rôle de présence active auprès des enfants, de prise en charge du domestique et leur nouveau rôle de femmes actives sur le marché du travail.

Depuis quelques années, le caractère primordial d'un système d'accueil performant des jeunes enfants pour l'égalité entre hommes et femmes a été reconnu, notamment sous la pression de la Commission européenne, qui, à travers sa politique d'égalité des chances, incite les États à mettre en place un véritable droit à la garde des jeunes enfants.

Le temps partiel en France : une mesure contestée

DOMINIQUE MÉDA

Le temps partiel a été, depuis le début des années 90, promu comme une mesure qui pouvait permettre de créer des emplois et de faciliter l'entrée ou le retour des femmes sur le marché du travail. Cette mesure a été fortement subventionnée par les pouvoirs publics, grâce notamment à des abattements de cotisations sociales.

Le nombre d'emplois à temps partiel a considérablement augmenté, permettant un enrichissement de la croissance en emplois, mais cette mesure a été très contestée, en particulier par les organisations de femmes. Le temps partiel, massivement utilisé dans des secteurs à main d'œuvre majoritairement féminine, comme la grande distribution, a en effet

été utilisé sous prétexte de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle comme une mesure de flexibilité.

Entre 30 et 40 % des emplois à temps partiel entrent dans la catégorie « temps partiel contraint », c'est-à-dire que les personnes souhaiteraient travailler davantage. Ces emplois ont de surcroît une durée courte, souvent émietlée dans la journée (coupures qui ne permettent pas cependant aux salariées qui habitent loin de leur lieu de travail de revenir chez elles), et souvent placée tôt ou tard le soir dans des conditions qui compliquent la vie familiale au lieu de la faciliter.

Cette mesure ne semble donc pas avoir amélioré la conciliation entre la vie de travail et la vie familiale : de nombreuses enquêtes monographiques l'ont montré. Elle semble au contraire, non seulement rendre la vie des femmes plus difficile du point de vue de l'articulation de la vie familiale, mais aussi être l'une des raisons de l'accroissement de la présence des femmes parmi les travailleurs pauvres.

Mais des mesures quantitatives (accroître le nombre de places disponibles) et qualitatives (augmenter l'amplitude horaire d'ouverture des services d'accueil de manière à ce que ceux-ci s'adaptent aux horaires de travail atypiques) dans ce domaine ne suffiront pas. D'abord, parce que nous devons nous interdire de répercuter sans limite les contraintes du système socioproduitif sur la vie sociale. Ensuite, parce qu'une véritable égalité concrète entre les hommes et les femmes ne pourra s'établir que si tous les acteurs concernés s'accordent pour placer la question de la coordination des temps sociaux au centre de leurs préoccupations.

Ce qui signifie concrètement, au-delà d'un système d'accueil performant, des entreprises capables de revoir entièrement leur organisation du travail pour permettre aux hommes et aux femmes des investissements équivalents dans le travail et dans les activités parentales, et des hommes capables de limiter leur investissement dans le travail pour prendre en charge d'autres activités.

Une nécessaire remise en cause

Mais la promotion de mesures qui inciteraient les entreprises et les hommes à de telles révisions nécessite à l'évidence – et nous nous trouvons à ce moment charnière – tout à la fois un changement dans nos représentations classiques du bien-être social, un véritable débat public et des politiques cohérentes.

Continuer à penser qu'une société riche est simplement une société qui a un gros produit intérieur brut (PIB) et non pas une société qui permet à chaque individu, homme et femme, d'avoir accès à l'ensemble des activités constitutives du bien-être individuel et social (activités productives; politiques; amicales, parentales, amoureuses; culturelles) constitue un premier obstacle. Si nous ne reconnaissons pas que des activités comptant pour rien dans le PIB sont pourtant essentielles à l'équilibre et au développement harmonieux de nos sociétés et des individus qui la composent, rien ne sera possible. Il est ensuite absolument nécessaire de rendre visibles toutes ces questions, ainsi que les dysfonctionnements que provoque leur absence de résolution.

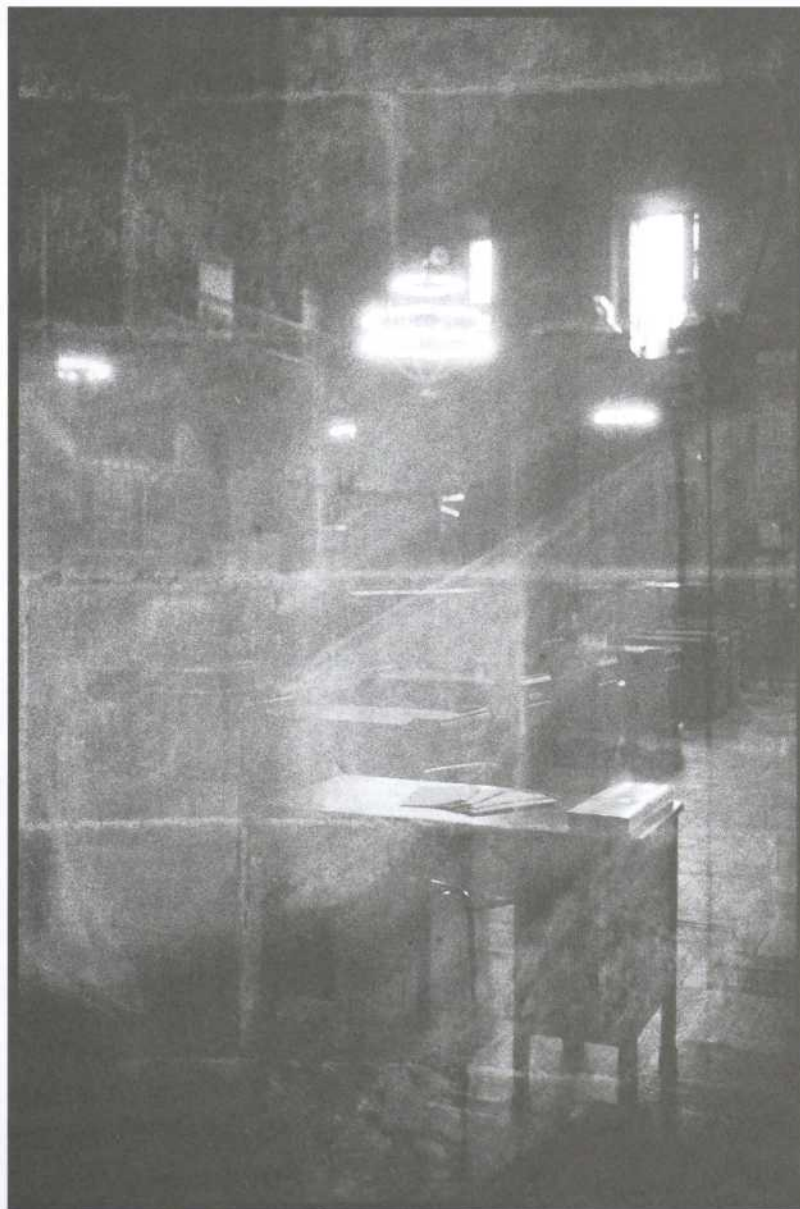
La situation des Pays-Bas me paraît de ce point de vue exemplaire. Certes, les femmes néerlandaises ont été tenues plus longtemps à l'écart du marché du travail que celles d'autres pays et occupent aujourd'hui, dans des proportions beaucoup plus importantes qu'ailleurs, des postes à temps partiel. Mais leur arrivée sur le marché du travail et leur volonté d'y participer ont été accompagnées de manière bien différente.

Rappelons d'abord que le terrain avait été préparé dès les années 60 par des féministes qui soutenaient que les femmes ne s'émanciperaient vraiment du travail domestique que si les hommes s'émancipaient également du travail et soutenaient la revendication de cinq heures de travail par jour pour tous, hommes et femmes; que syndicats et partis politiques ont très vite relayé ces revendications parce que les femmes s'y sont largement investies; que plusieurs partis, y compris politiquement opposés, ont soutenu ce que l'on appelle la « politique de l'Émancipation »; et que des commissions officielles se sont réunies pour traiter de ces sujets, en particulier

de la question centrale suivante : si nous entrons dans une société de couples bi-actifs, que vont devenir les tâches parentales et domestiques? Quelle valeur leur accordons-nous, quel statut voulons-nous leur donner? Qui doit les prendre en charge?

En 1995, une commission avait ainsi proposé plusieurs scénarios de conciliation ou de combinaison entre travail et hors-travail, allant d'une répartition très classique des rôles à une marchandisation totale des activités hors travail pour retenir une solution très intéressante : un temps partiel conséquent (trente deux heures par semaine pour tous), permettant des investissements équivalents des hommes et des femmes dans le travail et dans les autres activités; et le développement de l'offre de garde des jeunes enfants. ►

SERGE CLÉMENT,
BARCELONE, 1997



Le plus intéressant est que cette décision politique a ensuite été suivie d'effets concrets, en particulier en ce qui concerne les entreprises, à travers deux importantes lois sur le temps de travail, en 1996 et en 2000, dont on pourrait résumer la philosophie en disant que l'entreprise doit revoir l'organisation de son travail en fonction des contraintes, notamment (mais pas seulement) familiales, de ses salariés : la norme d'emploi est ainsi, en quelque sorte, modelée de l'extérieur grâce à la prise en compte, par l'entreprise, des considérations hors travail.

« Québec offre des garderies 24 h sur 24. Les parents de jeunes enfants dont les horaires de travail s'écartent du traditionnel neuf à cinq peuvent reprendre espoir : le ministère de la Famille commence à se préoccuper de leur sort. Au moins dix projets pilotes de services de garde aux horaires atypiques, dont près de la moitié dans la région montréalaise, ont été approuvés et débiteront d'ici quelques jours ».

KATIA GAGNON, *LA PRESSE*, 30 AOÛT 2000

Les pays du Nord de l'Europe semblent aussi être parvenus, précisément parce qu'ils accordent depuis longtemps une grande importance à des considérations extra-économiques (telles que la place de l'enfant ou l'égalité entre hommes et femmes), à ce que leur norme d'emploi soit, plus qu'ailleurs, informée par les contraintes extérieures à l'entreprise, permettant ainsi une meilleure répartition des tâches et des investissements entre les femmes et les hommes. L'Italie, et son expérience du « temps des villes », illustre quant à elle la capacité des acteurs locaux à instaurer, au niveau du bassin de vie quotidien, des principes de concordance des temps. La

notion de « table de négociation quadrangulaire », autour de laquelle prennent place employeurs, salariés, élus et institutions structurantes des rythmes quotidiens (crèches, écoles, universités, commerces, administrations...), constitue un instrument central dont la France devrait s'inspirer. Dans cet exemple, ce sont les femmes qui agissent sur une structure locale, la mairie, pour articuler les temps et les horaires au lieu de continuer à jouer le rôle de charnière.

Des comportements à modifier

Reste la question, non moins centrale, des hommes et plus généralement des comportements masculins. Plusieurs études françaises ont encore récemment mis en évidence le fait que l'identité masculine est beaucoup plus dépendante du travail que celle des femmes : celles-ci semblent, historiquement, plus construites sur la multi-activité que les hommes. Elles revendiquent une identité plurielle forgée en même temps par le travail, la conjugalité, les enfants, les amis...

Parallèlement, d'autres études indiquent que les jeunes hommes français, notamment les jeunes cadres, semblent aujourd'hui attacher de plus en plus d'importance à l'équilibre entre leur vie professionnelle et ce que l'on continue d'appeler de façon peu appropriée leur vie privée. Les négociations engagées à l'occasion du passage de la durée légale hebdomadaire du travail à trente-cinq heures, en France, l'ont abondamment illustré. On verra bien si les hommes maintiendront ou non cette revendication dans leurs négociations avec les entreprises, et si celles-ci seront capables de prendre la mesure du problème. ●

La situation chez nous

En 1999, au Québec, 55 % des femmes de 15 ans et plus font partie de la population active, comparativement à 71 % des hommes. De plus, près de 25 % des femmes occupent un emploi à temps partiel, comparativement à 10 % chez les hommes. Les femmes occupent 70 % du travail à temps partiel et ce pourcentage ne fait qu'augmenter au fil des ans. 36 % d'entre elles occupent un tel emploi faute de travail à temps plein.

En 1999, les femmes travaillant à temps plein au Canada gagnaient en moyenne 73 % du salaire des hommes. Au Québec, en 1996, cette proportion était de 70 %. 66 % des personnes travaillant au salaire minimum en 1999 étaient des femmes. Les femmes accordent en moyenne une fois et demie plus de temps aux travaux domestiques que leur conjoint. (SOURCE : FRANCINE DESCARRIES, *LES ENJEUX SOCIAUX : LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE* 1999).

Selon une enquête menée auprès de 500 mères travailleuses de Montréal, ces dernières consacrent en moyenne

15 heures au travail ménager et 18,5 heures aux soins aux enfants par semaine, en plus de leurs 36 heures de travail salarié, soit en moyenne 69,5 heures par semaine, voire 74,2 heures pour les mères monoparentales. Les mères travailleuses investissent, en moyenne, 10,2 heures de plus que leur conjoint par semaine dans l'espace domestique, soit 530 heures de plus par année. Le tiers des conjoints consacrerait moins de 5 heures par semaine au travail ménager ou au soin des enfants. (FRANCINE DESCARRIES, *ARTICULATION FAMILLE-TRAVAIL, QUELLES RÉALITÉS SE CACHENT DERRIÈRE LA FORMULE?* CONFÉRENCE, MARS 2000).

« Il est primordial d'amener les hommes à participer activement et significativement aux débats et à la quête de solutions. Car tant et aussi longtemps que les mentalités et les pratiques ne permettront pas d'atteindre un meilleur équilibre dans la prise en charge des enfants et du travail domestique, une meilleure articulation famille/travail n'est guère pensable pour l'avenir ». FRANCINE DESCARRIES ET CHRISTINE CORBEIL, *ARTICULATION FAMILLE-TRAVAIL, QUELLES RÉALITÉS SE CACHENT DERRIÈRE LA FORMULE?*, COMMUNICATION, MAI 2000

Des livres et des idées

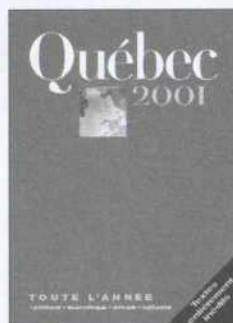


Sous la direction de Michel Plourde
Avec la collaboration de Hélène Duval
et Pierre Georgeault

LE FRANÇAIS AU QUÉBEC 400 ans d'histoire et de vie

Des spécialistes bien connus, appartenant à toutes les disciplines, ont apporté leur contribution à cette fresque inusitée qui trace le portrait des quatre cents ans d'histoire et de vie en français au Québec. Une aventure étonnante, à la mesure de l'Amérique.

Coédition Publications du Québec
528 pages • 34,95 \$



Sous la direction de Roch Côté

QUÉBEC 2001

L'annuaire complet de l'état actuel de la société québécoise vue par des spécialistes dans les domaines de la géographie, des sciences sociales, politiques et économiques. Le dossier spécial de cette année est consacré à la question nationale sur le thème du Québec dans son évolution identitaire.

540 pages • 21,95 \$

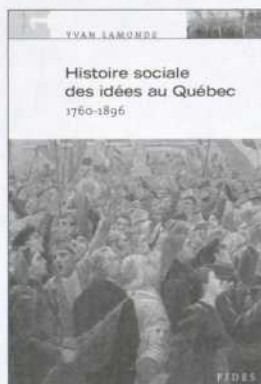


Pierre Vadeboncoeur

L'HUMANITÉ IMPROVISÉE

Avec la finesse et l'élégance qui le caractérisent, Pierre Vadeboncoeur dénonce, dans cet essai percutant, la dictature de la postmodernité. Après un chapitre sur l'ineffable beauté de la poésie de Gaston Miron, l'auteur poursuit sa réflexion en opposant sans cesse aux défauts du postmodernisme des modèles à redécouvrir, à admirer et à suivre.

Bellarmin • Collection L'essentiel
160 pages • 19,95 \$



Yvan Lamonde

HISTOIRE SOCIALE DES IDÉES AU QUÉBEC 1760-1896

Volume 1 : 1760-1896

Cette première synthèse de l'histoire intellectuelle du Québec trace sur près de deux siècles de — 1760 à 1896 — la double trame des grands courants d'idées et du développement des institutions culturelles de la colonie britannique qu'est alors le Québec.

560 pages • 34,95 \$



Sous la direction de Pierre-Paul Parent

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES FAMILLES

Enjeux éthiques

Face à des situations souvent tragiques — violence, abus sexuels —, les intervenants psychosociaux doivent résoudre un véritable dilemme éthique. Dans ces situations, comment concilier le respect des individus avec la notion de la norme sociale ?

Cahiers de recherche éthique, n° 23
180 pages • 24,95 \$



Jean-Luc Héty

BILAN DE VIE

Quand le passé nous rattrape

L'auteur aborde chacune des étapes de la relecture de vie, identifiant les écueils à éviter. Les objectifs de sa démarche sont d'en arriver à une plus grande harmonie avec son passé et avec soi-même et d'en aider d'autres à progresser dans cette voie.

160 pages • 14,95 \$

Des livres pour tous

FIDES

Un patrimoine à léguer

Une réflexion sur le bien commun conduit à poser, comme exigence politique, la subordination des intérêts économiques purement immédiats à une éthique intergénérationnelle. Celle-ci considère à la fois le bien-être de la collectivité, comme long terme, et la préservation du patrimoine écologique.

ANDRÉ BEAUCHAMP

Il vous arrive sans doute d'emprunter en automobile le pont Jacques-Cartier depuis Longueuil vers Montréal. En descendant la dernière section du pont, il vous faut effectuer un assez fort virage à droite avant de vous engager à gauche sur De Lorimier, direction nord, ou amorcer un autre virage à droite vers le sud. Vous vous demandez peut-être quel est l'ingénieur qui a mis là un virage si dangereux (en fait, il s'agit de P.L. Pratley), et pourquoi le pont ne continue pas tout simplement vers le nord. À l'origine, le plan prévoyait un tracé rectiligne et la démolition d'un édifice appartenant à la compa-

gnie de savon Barsalou. Mais le propriétaire de la compagnie refusa de vendre son usine. À cette époque, aucune loi ne prévoyait le droit d'expropriation pour la construction d'un pont.

Compte tenu du nombre d'accidents, de morts et de blessures survenus à cet endroit et des

innombrables nuisances en temps et en pollution créées par cette courbe, on se dit qu'il eût mieux valu plus de souplesse de la part des acteurs du temps et une généreuse compensation financière pour parvenir à une solution acceptable : déménager l'usine Barsalou et garder la sortie du pont en ligne droite. Si on met dans la balance les nuisances subies par la société pendant 70 ans (le pont Jacques-Cartier a été inauguré en 1929) et les inconvénients qu'aurait eu à subir la compagnie, il paraît aujourd'hui que le bien commun eût été mieux servi par le déménagement de l'entreprise, avec les compensations d'usage.

Un concept de référence

Traditionnellement, le bien commun désigne l'ensemble du bien-être d'une société, la totalité des biens en tenant compte du fait que le tout est supérieur à la somme de ses parties. Ricardo Petrella affirme dans *Le bien commun* que « l'objet du bien commun est la *richesse commune*, à savoir l'ensemble des règles, des institutions et des moyens qui permettent de promouvoir et de garantir l'existence de tous les membres d'une communauté humaine ». Cette définition est très proche de

celle du Concile Vatican II. « Quant au bien commun, il comprend l'ensemble des conditions de vie sociale qui permettent aux hommes, aux familles et aux groupements de s'accomplir plus complètement et plus facilement » (Constitution pastorale, *L'Église dans le monde de ce temps*, 74,1).

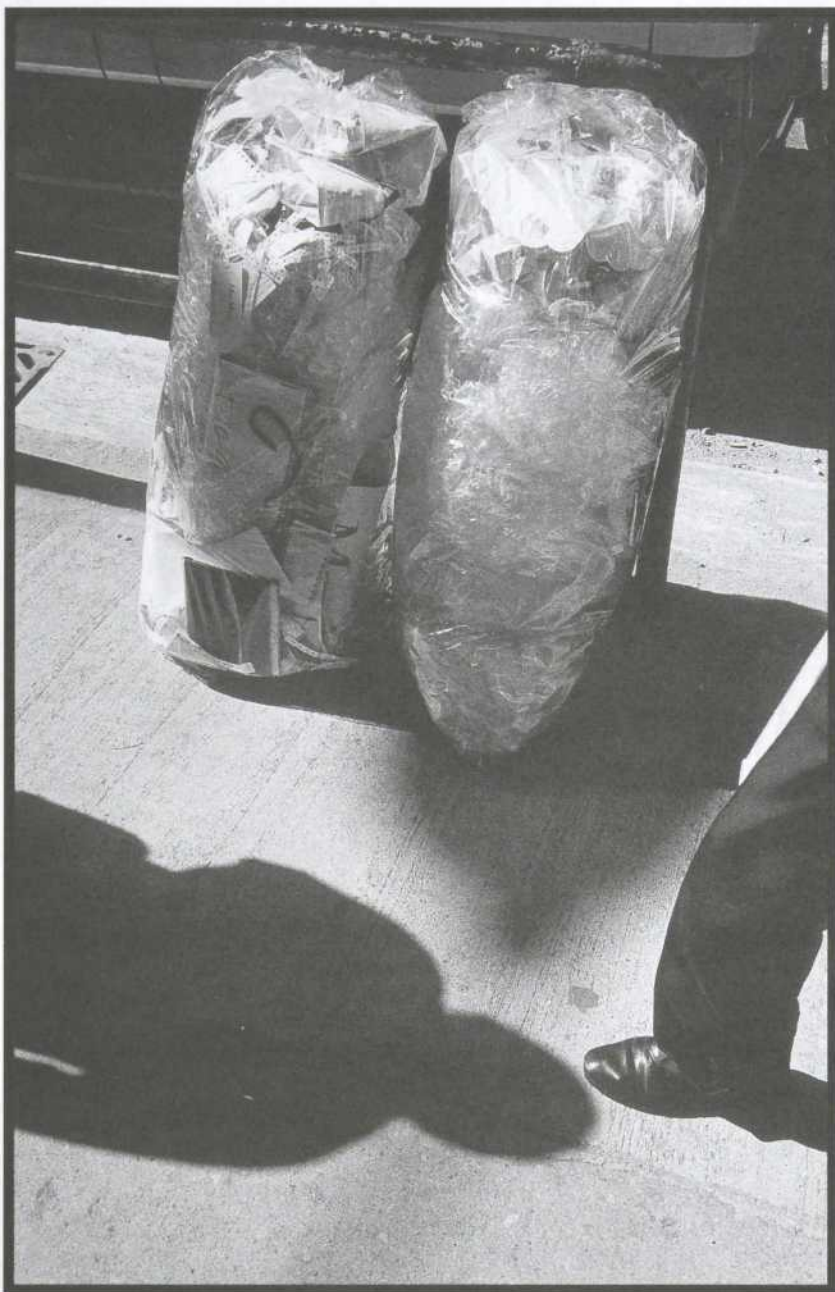
En réalité, le bien commun est un concept de référence. Il nous permet de prendre des décisions quand il s'agit de départager le bien privé individuel du bien-être de l'ensemble de la collectivité. Mais il nous permet aussi de contenir la violence de la société à l'égard des droits et des biens essentiels des individus. Chez les scolastiques du Moyen Âge, le bien commun désignait principalement trois réalités : la collectivité au sens presque tyrannique du terme, la communauté juridique et politique, et, enfin, Dieu lui-même comme bien commun suprême. Dans la société sécularisée où nous sommes, il n'y a pas de consensus sur le contenu d'une société bonne, et moins encore sur une référence à Dieu comme bien suprême et norme de l'action. Il faut donc comprendre le bien commun comme un ensemble de richesses, le mot n'étant pas pris au sens monétaire, mais au sens des valeurs, des traditions, des institutions d'une société.

Les enjeux du bien commun

Cette référence (explicite ou implicite) au bien commun est courante en environnement lorsqu'il s'agit de décider de la réalisation d'un projet qui apporte des bénéfices à la collectivité, mais aussi de possibles inconvénients, ou nuisances, ou risques à une partie de la communauté. Les bénéfices pour l'ensemble de la collectivité justifient-ils qu'on porte atteinte au bien-être d'une partie de la collectivité? Une analyse purement économique est-elle suffisante? Par exemple, est-il légitime de charcuter un quartier populaire pour tracer une autoroute? Le droit des automobilistes prévaut-il sur le droit des habitants d'un quartier? Valait-il le coup, il y a 30 ans, d'exproprier les habitants de Mirabel (dix fois plus de terrains que nécessaire) pour y construire un aéroport, rendu ensuite à peu près inutile par la décision du même gouvernement d'agrandir l'aéroport Pearson à Toronto, et enfin de rapatrier les vols internationaux de Mirabel à Dorval?

Vaut-il la peine d'exproprier des citoyens pour faire passer une ligne de transport électrique afin de prévenir le verglas quand une analyse plus approfondie laisse entrevoir que la vraie raison du projet pourrait être l'exportation d'électricité? Quand, près de trente ans plus tard, on visite les territoires cris et inuit et que l'on comprend ce que cela a signifié pour les nations affectées, on se demande si la soif d'énergie du Sud justifiait tant de mépris envers elles. Plus de discussion, plus d'information, une entente moins pressée auraient peut-être permis une harmonisation des rapports politiques. Comment décider où implanter une usine polluante, un site d'enfouissement, un centre de détention?

Il faut comprendre le bien commun comme un ensemble de richesses, le mot n'étant pas pris au sens monétaire, mais au sens des valeurs, des traditions, des institutions d'une société.



Dans certains milieux, on qualifie vite les réactions des populations locales affectées comme un réflexe purement individualiste (complexe Nimby : *not in my back-yard*), mais il faut aussi y voir une requête pour être traité comme un sujet et un acteur de plein droit plutôt que comme un objet. Avez-vous remarqué qu'on n'implante jamais un équipement controversé chez les riches?

Pour juger du bien commun et pour décider s'il faut imposer une nuisance ou un risque à certaines personnes pour le bien de la communauté, ou au contraire s'il faut renoncer à un projet parce qu'il porterait atteinte à des valeurs fondamentales de la société, il faut une analyse approfondie du dossier. D'où l'idée d'une étude d'impacts et d'un examen public. Le projet est-il nécessaire? Est-il rentable pour l'ensemble de la société? Quels en sont les enjeux à court et à long terme? Y a-t-il des risques pour la santé et d'autres inconvénients? Les gens appelés à subir des préjudices ont-ils été informés et consultés? Si le projet doit avoir lieu, quelles sont les mesures d'atténuation et de compensation possibles?

La notion de bien commun suppose aussi une certaine égalité des acteurs et, par voie de conséquence, des règles de procédure pour civiliser le développement. Au fond, la règle du plus fort n'est pas nécessairement la plus juste et l'articulation du bien individuel sur le bien commun oblige à dépasser l'antagonisme gagnant-perdant.

Un patrimoine écologique

En environnement, la notion de bien commun n'est pas appliquée uniquement à la communauté humaine, mais également à l'ensemble de l'écosystème. Dans la littérature anglophone, on évoquera souvent l'idée que chaque espèce a une valeur intrinsèque, et non pas une simple valeur instrumentale. Cet élargissement du bien commun consiste donc, pour certains, à reconnaître des droits au milieu écologique lui-même, droits qui viennent tempérer la violence humaine. Dans la littérature francophone, la réflexion utilise à cette fin le concept de patrimoine. Le patrimoine est à la fois ce que je reçois et ce que je lègue. Ce n'est pas qu'un bien monétaire, mais à la fois un héritage, une tradition, une culture, un milieu biophysique transformé par l'histoire et habité par sa propre dynamique. Le patrimoine s'inscrit dans

un temps long et dans une intégration du bâti et du milieu. Il intègre donc l'éthique intergénérationnelle, mais aussi des considérations sur le milieu écologique lui-même, particulièrement sur la biodiversité.

Dans la consultation publique sur la gestion de l'eau, il me semble que c'est une pareille référence à un patrimoine commun que les gens expriment en se demandant si on peut exporter l'eau massivement, si on peut la vendre, ou se l'approprier, si le fleuve ou la rivière appartient exclusivement au propriétaire riverain ou si les citoyens non propriétaires de la rive peuvent avoir accès aux cours d'eau. L'eau, objet de commerce ou chose commune? L'eau, partie intégrante du bien commun qui ne peut être soumise aux seules lois du marché? À la fois symbole quasi sacré et richesse à mettre en valeur, l'eau semble faire partie du patrimoine commun de l'humanité et du patrimoine québécois. L'harmonisation de tous ces niveaux de signification montre à quel point le concept de bien commun a encore devant lui un bel avenir. ●

SERGE CLÉMENT,
Hong Kong, 1996

Le défi de l'Amérique



L'AUTEUR EST
DIRECTEUR ARTISTIQUE
DU THÉÂTRE DE
QUAT'SOUS

L'Amérique vient au monde au moment où l'Europe s'effondre. Au moment où la première bombe atomique explose au visage d'Hiroshima, l'Amérique prend possession d'un monde dominé depuis 2500 ans par l'Europe, cette Europe qui, à l'instant précis où l'ère atomique débute tragiquement, découvre les horreurs des camps de concentration et des chambres à gaz.

Hiroshima, c'est le cri d'horreur du monde lancé à la vue de cadavres enterrés à la pelle, de cette humanité égarée, perdue, selon le mot d'Alain Finkielkraut.

En niant la réalité amérindienne, en tentant d'exterminer les Premiers Peuples d'Amérique, puis de les intégrer à sa propre culture, l'Amérique est passée à côté de son histoire.

Devant la vision des camps, l'Europe demeure pantelante, secouée, traumatisée. Elle est surtout en peine de s'expliquer comment un continent qui, se posant depuis des siècles la question de l'Homme, de la démocratie et des droits de la personne; un continent qui fut le terreau de toute la lignée des grands penseurs et des grands artistes; qui a eu un rapport au monde explicite, l'ayant parcouru du Nord au Sud et d'Est en Ouest; comment ce continent, qui a vu l'apogée des trois grandes religions monothéistes, a pu en arriver là, à ces corps calcinés, déshumanisés, à cette réalité féroce qui nie, d'un geste, toutes les morales et crache au visage de toute l'histoire de la pensée. Les camps disent à l'histoire qu'il n'y a pas de sens et que la philosophie, non seulement ne peut sauver le monde, le guider et en être la

lumière, mais qu'elle aura été, au contraire, à la source de sa débandade.

Face à ce mur, à ce poids, se sont alors dressés en Europe des hommes et des femmes qui, à l'instar de Hannah Arendt, Jean-Paul Sartre, Jan Patocka et Emmanuel Levinas, ont tenté de comprendre et de donner un sens à toute la violence de l'histoire. Leur génie a justement été de retourner magistralement la situation, en s'appuyant, pour expliquer l'écroulement généralisé, sur toute la tradition philosophique qui les précède, une tradition que cet écroulement tentait de nier par tous les moyens.

Que Jan Patocka soit parvenu, au milieu de la débandade généralisée et de l'oppression, à penser « la solidarité des ébranlés » témoigne de cet effort considérable pour relever l'Europe devant son propre désespoir.

Un géant fragile

Dans cet espace fugace et terrible qui sépare la découverte des camps et l'explosion de la bombe, le monde sait désormais que l'Europe vient de déposer les armes et que cette course folle, qui l'a conduite à précipiter le monde dans une destruction sans commune mesure avec ce qu'il avait connu jusque-là, l'écarte de son idéal à tout jamais, en ce sens que le hurlement de Hiroshima est une sentence lancée par les jeunes États-Unis d'Amérique pour dire que l'Europe ne pourra plus jamais redevenir ce qu'elle fut auparavant, qu'elle ne pourra plus établir sur le monde son emprise faite de conquêtes, de lubies colonialistes et d'onirisme philosophique. Une idée nouvelle devra – et va – s'établir.

De Nouveau Monde, l'Amérique devient un monde nouveau.

Un monde qui tient tout de même de l'Europe son système juridique, ses notions de république et de démocratie, et sa religion. Un monde qui, surtout, tient de l'Europe la précieuse liste des droits de l'Homme qui lui servira à établir son propre *Bill of Rights*; en ce sens, l'Amérique d'aujourd'hui profite de la

Révolution française. Aussi, y a-t-il une certaine douleur, qui s'exprime de manière souterraine, lorsque l'Amérique se souvient que les grandes idées qui la façonnent ne relèvent pas de son histoire propre mais constituent au contraire l'héritage d'un monde ancien. C'est justement là le talon d'Achille de ce géant qui, en cinquante ans, est parvenu à poser sur le monde une hégémonie unique dans l'histoire, puisqu'elle ne s'appuie pas sur un empire colonial, ni sur des guerres de conquêtes, mais sur la diffusion, par tous les moyens possibles, des valeurs, de la culture et de la morale qui lui sont propres, ainsi que sur cette capacité, hors du commun, de convaincre le plus de citoyens possible, provenant de toutes les origines possibles, qu'il est acceptable d'adopter les valeurs du Nouveau Monde, sans pour autant être un traître à sa patrie. La diffusion de cette culture, qui a débuté par la reconstruction de l'Europe et de son économie, lui a permis de tisser une telle toile d'araignée que le monde entier est pris entre ses mailles.

Le talon d'Achille de cette puissance vient justement du fait que toute la pensée de ce monde nouveau, de cette Amérique, s'est bâtie en ne parvenant pas à s'arracher définitivement de la puissance idéologique de l'Europe. Nous pourrions dire que l'Amérique est telle parce que l'Europe l'a bien voulue – telle mère, telle fille – mais les événements prennent une tournure tragique, presque « sophoclienne », lorsqu'on constate que les États-Unis d'Amérique sont responsables de cet attachement à l'Europe, de même qu'ils furent les assassins de leur unique possibilité de pouvoir, un jour, parvenir à une véritable Amérique, de parvenir finalement à s'émanciper de l'Europe.

Cette tragique erreur prend sa source dans l'extermination des Premiers Peuples.

PHOTO :
MARYSE WARD



Une mythologie à revoir

En niant la réalité amérindienne, en tentant d'exterminer les Premiers Peuples d'Amérique, puis de les intégrer à sa propre culture (cette culture de Blancs, d'Européens), l'Amérique est passée complètement à côté de son histoire. Elle est passée à côté de la véritable Amérique. Elle s'est, dès le départ, amputée de son territoire, le refaçonnant de manière artificielle, le délimitant avec des frontières en contradiction avec la compréhension millénaire que les Premiers Peuples en avaient. Ce fut là un rendez-vous manqué. Car il ne pourra y avoir une véritable pensée américaine,

une véritable culture américaine, en dehors d'une réconciliation avec les Premiers Peuples. Or il est difficile aujourd'hui de dire si une telle réconciliation est possible, tant les injustices et l'aveuglement sont grands, tant les tabous sont criants lorsque la question est évoquée.

En attendant, bien sûr, l'économie et la force militaire sont les apanages de cette Amérique qui tente aujourd'hui, par tous les moyens, de s'imposer comme rédempteur à un monde en manque de symboles.

Le temps est toutefois compté pour l'Amérique si elle veut véritablement être

à la hauteur de ses aspirations. L'Europe, encore sous le choc, se relève, « se devient », et travaille à sa réunion. Depuis dix ans, depuis la réunification de l'Allemagne, les frontières de l'Europe occidentale sont définitivement établies. Il reste pour l'Europe à régler l'épineuse question des Balkans, l'intégration des pays de l'Est à la Communauté européenne, puis à se concerter, de nouveau, autour de ce qu'elle a toujours été, pour former une unité culturelle et économique telle qu'elle fut rêvée par les pères fondateurs de l'Europe.

Si l'Amérique n'amorce pas un travail similaire face à sa propre mythologie, face à sa propre histoire, une histoire qui remonte aux sources de l'humanité, et si elle ne parvient pas à établir le plan nécessaire à une révolution qui lui permettrait de rencontrer les cultures des Premiers Peuples, elle pourrait fort bien devenir un corps musclé, puissant et rayonnant, mais dépossédé de sa particularité, ce qui l'arracherait à la comparaison avec sa grande sœur, l'Europe.

Le bruit de la bombe et les cris d'horreur des camps sont encore dans nos oreilles, dans les oreilles même des gens de ma génération, nés longtemps après ces horreurs, et le choix qui semble se poser à nous lorsqu'on regarde le monde est parfois tragique : si l'existence consiste à se construire autour d'une puissance économique et militaire, quel sens pouvons-nous donner au bonheur, à l'amour, à l'amitié, au mal, au bien, à l'Autre, lorsqu'on sait que ces grandes questions de la vie ne trouvent leur achèvement que dans la pensée et dans le désintéressement le plus absolu? ●

(À SUIVRE)

WAJDI MOUAWAD

SERGE CLÉMENT,
HONG KONG, 1996



SITES INTERNET



MUSÉES & MILLÉNAIRE
mumi.org

Initiative du Musée de la civilisation de Québec, ce site rassemble des expositions de douze musées, principalement d'Europe, mais aussi d'Afrique et d'Amérique. Selon la perspective propre à chacune d'entre elles, sont abordés les thèmes majeurs que charrie avec lui le passage au troisième millénaire, tels que l'importance de la mémoire et du sens de la vie; notre rapport à l'étranger, au corps et à la technique; la peur de la mort et la sauvegarde de la planète.



Douze thèmes en tout, autant de regards sur l'être humain, qui nous donnent à penser sur ce que nous sommes et devenons : *Métissages* (Québec); *Le Culte des ancêtres* (Antananarivo, Madagascar); *SLO 2000* (Ljubjana, Slovénie); *les Millénaires de Dieu* (Grenoble, France); *Mémoires du XX^e siècle* (Sao Paulo, Brésil); *Religions au quotidien* (Stockholm, Suède); *le Jardin planétaire – Réconcilier l'homme et la nature* (Paris, France); *Désir d'apprendre* (Paris, France); *l'Étranger – nos images de l'autre* (Dresden, Allemagne); *Célébrations* (Rome, Italie); *l'Art de vieillir* (Boston, États-Unis); *la Grande illusion* (Neuchâtel, Suisse).

Cette œuvre collective, tapisserie de réflexions, d'images, de témoignages, certes, est d'inégale valeur. Deux exposi-

tions se distinguent de l'ensemble : *La Grande illusion*, que nous offre le Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel; et *Métissages*, inspirée de l'exposition de Robert Lepage, au Musée de la civilisation de Québec. Elles sont sans contredit les plus intéressantes, tant par leurs trouvailles infographiques que par leur contenu.

Avec *La Grande Illusion*, nous entreprenons un étrange voyage à travers les fantasmes d'immortalité qui poussent, entre autres, à chercher dans la technique les moyens de réaliser nos rêves, quitte à résorber par tous les moyens notre humanité fragile dans la Machine. « Le clonage n'est-il pas un cul-de-sac où le savant joue à Dieu pour dupliquer l'homme à son image? » Corps réparé, dupliqué, conservé, représenté, réinventé, sont les sous-thèmes de cette exposition grinçante et critique.

Métissages, pour sa part, une exposition inspirée de celle conçue par Robert Lepage pour le Musée de la civilisation – qu'il faut absolument aller voir à Québec – fait écho par certains aspects à l'exposition suisse, en particulier quand elle aborde l'homme-machine, le métissage des espèces (les xénogreffes) et la technologie génétique qui « remet en question le concept même d'évolution et présente l'homme comme un assemblage de cellules et de tissus remplaçables ». Les autres thèmes (les métissages linguistique et culturel) lancent des pistes de réflexion provocantes. Partant de la prémisse que toute identité, toute vie même, est constituée à même les fibres du métissage (*mal tissage*), l'exposition revisite l'idée d'authenticité en la rattachant directement à celle d'impureté. À cet égard, Robert Lepage considère le clonage comme une forme de « mixophobie ».

Par ailleurs, le site offre la possibilité de réagir à chaque exposition, en l'enrichissant de ses propres réflexions et commentaires grâce à une fenêtre « débat » qui les recueille et les offre aux autres visiteurs.

JEAN-CLAUDE RAVET

DISQUES

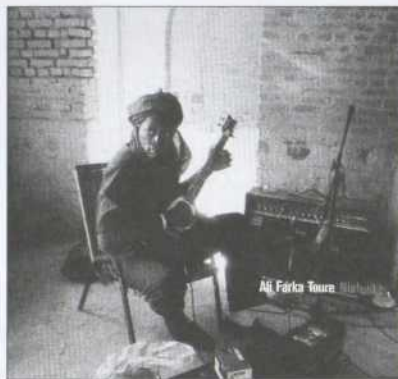


NIAFUNKÉ, ALI FARKA TOURÉ,
HANNIBAL HNCD 1443

Ni crayon, ni papier, mais l'esprit, la foi et les doigts, aime dire le musicien. C'est vrai, ce paysan malien ne sait ni lire ni écrire. Et quand on lui demande d'où vient son génie musical, il répond simplement : « C'est dans le sein de ma mère que loge le secret, je suis né dedans ». Récemment, un documentaire au titre révélateur, *Ça coule de source*, lui a été consacré, retraçant un parcours fulgurant. *Niafunké*, titre de son dernier album, est en même temps le nom de son village natal. À ceux qui diront qu'il n'y pas d'infrastructures en Afrique, l'album (enregistré dans un village coupé du monde et sans électricité), grâce à l'entêtement d'Ali à rester près de sa « source », est une réplique!

Sa musique est un vibrant témoignage d'amour pour le Mali. À l'ère où les artistes rêvent d'être vedettes et de rayonner sur les grandes capitales occidentales, Ali, lui, dit dans sa chanson *Ali's Here* que l'argent gagné grâce à sa musique doit être investi, dans son village, pour le développement de la collectivité. Sa musique réfère à la culture mandingue, où l'on découvre un Islam teinté d'animisme. Pendant que ses mains magiques donnent à la guitare une marque de blues natif, ses paroles nous renvoient à cet univers du désert, du sol ingrat, de l'effort surhumain déployé quotidiennement par les paysans afin de nourrir leurs familles.

Mais ne vous méprenez pas : la mélodie de ses chansons se confond si bien aux mugissements du fleuve Niger et à la poésie pastorale qu'elle nous renvoie aussi à une certaine générosité de la nature, où la pêche et l'élevage viennent rompre le cycle de fatalité. Touré commente ses succès avec tellement d'abnégation et de simplicité que l'on se demande s'il fait partie de cette culture marchande où un Grammy (prix qui lui fut décerné en 1994) est considéré par beaucoup de ses confrères comme une consécration, alors que lui est pressé de



rentrer dans son Sahel pour irriguer ses champs! À ceux qui sont rompus à la gloire effrénée, il aime rappeler ce proverbe : « Quand tu cherches le bon Dieu et que tu ne rencontres que le prophète, sois quand même satisfait ».

FRANÇOISE NDUWIMANA

VIDÉOS



CLONAGE OU L'ART DE SE FAIRE DOUBLER

SCÉNARIO ET RÉALISATION :

KARL PARENT ET LOUISE VANDELAC

PRODUCTION : ÉRIC MICHEL, ONF

DOCUMENTAIRE, VIDÉO, COULEUR, 52 MIN

Ne regardez surtout pas cette vidéo-cassette pour vous détendre : le sujet est trop sérieux, il prête à la réflexion. Vous risquez même d'attraper la

chair de poule en écoutant, notamment, le discours des raéliens qui pensent que l'avenir réside dans le clonage des êtres humains et qui l'affirment haut et fort, avec une grande sérénité, devant une assemblée de huit cents personnes venues écouter leurs leaders. Raël – le fondateur – et Brigitte Boisselier – biochimiste et évêque raélienne – récemment à Montréal.

Car c'est bien de l'avenir de l'humanité, ni plus ni moins, dont il s'agit dans ce documentaire. En choisissant de produire du vivant destiné à ne constituer qu'un matériel de laboratoire, la médecine a aujourd'hui ouvert la porte à de fabuleuses manipulations génétiques qui effritent les paramètres biologiques, sociaux et psychiques, et brouillent tous les repères. La voie au clonage d'êtres humains est désormais ouverte. Sont remis en cause non seulement l'être humain dès sa conception, mais aussi notre conception de l'être humain. « Qu'est-ce que le vivant? » se demande-t-on tout au long du visionnement.

De tous temps, l'humanité a fait le rêve de mettre la main sur la vie, de se reproduire à l'identique, de devenir immortelle, occultant ainsi l'altérité, l'inscription dans l'histoire et les liens des générations. Au début de ce troisième millénaire, le clonage d'embryons et d'animaux se banalise en faisant la une des journaux. Nous pourrions bientôt choisir le type d'enfants que nous voulons reproduire ou éliminer.

Apparaît subtilement le spectre redoutable d'un nouvel eugénisme. Et cela nous est présenté comme un progrès remarquable, sinon comme un progrès inévitable.

Pour débattre de ces questions, Karl Parent et Louise Vandelac ont fait appel à de grands spécialistes dont les disciplines (médecine, biologie, psychanalyse, génétique, droit, philosophie, économie) apportent des éclairages différents, mais convergents. Je retiens surtout les propos de la psychanalyste Monette Vacquin, qui montre que la perturbation des liens familiaux risque de produire des êtres totalement désaffiliés, incapables de se



situer dans l'univers et dans l'échelle des générations. Nous nous questionnons déjà beaucoup actuellement sur notre identité. Qu'en sera-t-il demain si nous continuons sur cette lancée?

ANNE-MARIE AITKEN

Une planète, des religions

De Trois-Rivières,
un grand magazine
d'actualités religieuses.



Le dimanche
de 23 h à minuit

Une émission de Michel Morin

88,1 FM
Mauricie
Centre-du-Québec

CBSI
Côte-Nord

101,1 FM
Estrie

CBGA
Gaspésie-
Les Îles

95,1 FM
Montréal

CJBR-FM
Bas-Saint-Laurent

CHLM
Abitibi-
Témiscamingue

CRJ-FM
Saguenay-
Lac-Saint-Jean

90,7 FM
Ottawa-Hull

106,3 FM
Québec

radio

première chaîne

Radio-Canada

www.radio-canada.ca/radio

Pour ne plus être de trop

FRANÇOISE COLLIN,

L'HOMME EST-IL DEVENU SUPERFLU?, PARIS, FAYARD, 1999; 332 p.

Le livre de Françoise Collin sur la pensée de la philosophe Hannah Arendt fait partie de ces livres qui apportent un vent de fraîcheur. Il jette, en effet, un regard neuf sur son oeuvre en privilégiant un angle d'approche peu exploré. Il propose une clé d'interprétation qui ouvre de nouvelles pistes de compréhension, bouleverse les habitudes de pensée, fait tomber des *a priori*, et, surtout, révèle l'actualité d'une oeuvre qui risquerait autrement d'être visitée comme un musée, par souci de culture.

L'apport original de Françoise Collin est d'aborder cette pensée en mettant l'accent sur la notion de *natalité*. Ainsi, la coupure tant soulignée par les commentateurs entre privé et public et souvent pensée comme un mépris envers le privé, est resituée dans une perspective de complémentarité indissociable entre les petits bonheurs de la vie dans l'intimité et le bonheur public, proprement politique. Si l'existence humaine *nais-santielle* est déjà inscrite dans un monde commun, condamnée au sens et à la liberté, elle doit être cependant comprise, assumée comme une tâche à accomplir, et non comme une nature donnée. Si le monde humain est la condition *sine qua non* pour que notre existence soit humaine, c'est la mise en oeuvre de cette humanité en tant que pluralité dialogique – à savoir la politique comme seconde naissance – qui assure à ce monde sa pérennité.

Par ailleurs, ce qui est caractéristique chez Arendt et que Collin met bien en lumière, ce sont les paradoxes d'une pensée qui pense l'événement, qui cherche à donner sens au présent, mais non à faire système ou recettes. Bien qu'elle travaille avec minutie les concepts, elle brouille en même temps leur fonctionnalité; ils sont davantage des feux de camps lors d'expéditions que des lampadaires sur une promenade.

Arendt tente de comprendre le monde où elle s'est vue confrontée de par sa judéité à la non-existence, à l'im-monde. Cette expérience-choc l'incitera à rechercher les conditions de sauvetage à l'intérieur desquelles le monde humain soit encore possible, en toute lucidité. Le titre du livre de Collin : *L'homme est-il devenu superflu?* situe d'emblée l'enjeu central autour duquel tourne toute la



pensée arendtienne. Car le totalitarisme, pour Arendt, n'est en rien derrière soi, comme un mauvais rêve, il est l'horizon obscur de notre monde qui rend toujours possible l'inimaginable. L'humanité devient une tâche qui incombe aux hommes de manière pressante, une possibilité incertaine dans la mesure où son contraire, un mode inhumain d'existence, s'affiche de plus en plus comme la normalité. L'existence devient un projet subversif au sein d'une société devenue système, enfin libérée de l'idée encombrante et improductive d'humanité.

L'heure est à la résistance. Quand le monde est menacé de toutes parts de non-sens, la tâche humaine imprescriptible est de faire sens, d'établir des espaces de liberté, de pensée, de parole et d'agir, qui préservent l'habitation humaine du monde du mouvement incessant du flux de la vie où tout est emporté sans finalité. Ainsi, en même temps qu'elle décrit les fondations grecques et romaines de la politique, elle s'intéresse aux moments insurrectionnels, éphémères, qui mettent en scène une « politique des oasis », îlots d'humanité au milieu du désert croissant, marchand et technique. La politique n'est pas pour

elle un modèle à imiter, à reproduire, mais se présente comme une chance qu'ont les êtres humains de s'émanciper d'une vie enfouie dans la routine, la non-pensée, le non-jugement, la servitude volontaire, la monotonie du même. Elle s'offre comme un don, un miracle qui arrache l'homme à son destin catastrophique, auquel l'attache une vie entièrement fondue à l'ordre naturel des besoins (dont participe la maîtrise technique contemporaine).

L'actualité d'Arendt réside dans le fait qu'elle ne tente pas simplement de penser la crise de la modernité, mais de la penser dans la crise, en refusant tout « réenchancement du monde », cherchant à surprendre l'inouï dans sa contingence même, à souligner les initiatives inventives susceptibles de garder en éveil l'amour du monde au cœur « des sombres temps », à rappeler, contre vents et marées, la faculté humaine de faire des miracles qu'est la politique : cette « part non fatale du devenir ».

JEAN-CLAUDE RAVET

La biologie muette devant certaines questions

ANDRÉ KLARSFELD ET FRÉDÉRIC REVAH,

BIOLOGIE DE LA MORT, PARIS, ODILE JACOB, 2000; 289 p.

Biologie de la mort s'ouvre sur une question d'apparence simple : la biologie a-t-elle quelque chose à dire sur la mort? Question à laquelle les auteurs, André Klarsfeld et Frédéric Revah, répondent par une hypothèse audacieuse : de fait, soutiendront-ils tout au long des quelque 280 pages de leur ouvrage, « il n'existe aucune loi supérieure qui condamnerait inexorablement tout être

vivant au vieillissement et à la mort ». Pour ces neurobiologistes français, le facteur clé de la sélection naturelle – à laquelle ils vouent une passion fervente – reste et demeure la reproduction du vivant. Mort et vieillissement apparaissent alors comme des conséquences, plus ou moins fâcheuses, du vaste mouvement à travers lequel toute forme de vivant assure sa reproduction.

Évidemment conscients que ces thèmes hantent depuis toujours la conscience humaine, les auteurs insistent lourdement pour situer leur propos sur le strict plan de la biologie. Cette orientation bien définie, ils proposent des distinctions nécessaires entre des concepts que le commun des mortels confond aisément. Ainsi, les chapitres 2 et 3, passionnants à plusieurs égards, sont l'occasion d'une attaque en règle contre une vision strictement chronologique du vieillissement où, les jours s'ajoutant aux jours, le vivant devient condamné à un dépérissement plus ou moins lent, mais certain, suivant un rythme semblable. Or, entre le temps des cellules (beaucoup plus important que la science ne l'avait d'abord compris), celui des tortues (dont plusieurs passent de la maturité sexuelle à la mort, sans trace de décrépitude), celui des larves (qui peuvent accumuler plus de dix ans de vie larvaire pour quelques semaines de vie à l'air libre), des condors (rares cas où le taux de mortalité n'augmente pas après la maturité sexuelle) ou celui des arbres (dont certains ont une longévité certifiée de 5000 ans), entre tous ces modes de vieillissement donc, martèlent les auteurs, il n'y a pas de commune mesure!

Et, quelque usage que veuillent en faire les humains, toutes les montres du monde perdent leur valeur universelle devant l'infinie diversité des rythmes du vivant! Pour les auteurs, « le vieillissement – du plus spontané au plus imperceptible – ne serait qu'un élément de l'histoire de la vie, inextricablement imbriqué dans les autres et susceptibles d'évoluer avec eux ».

Suivant la même logique, ils s'attaquent ensuite aux concepts de longévité et de « mort naturelle » – « luxe » auquel

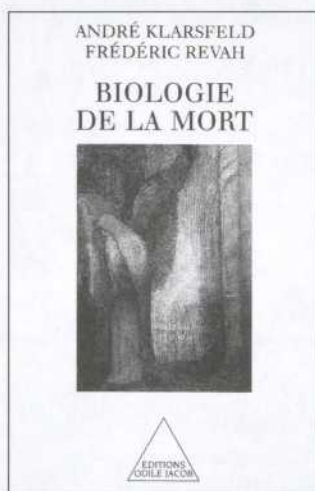
peu de vivants ont accès, compte tenu des nombreux aléas de la vie. À travers leur survol – souvent étourdissant – de la diversité du vivant, les auteurs montrent ainsi qu'à moins d'être frappés par la foudre ou l'intervention humaine, des buissons de myrtilles sauvages peuvent vivre plus de 16 000 ans alors que, par ailleurs, de nombreuses espèces animales et végétales offrent des exemples spectaculaires où la mort suit brutalement la reproduction. D'où, encore une fois, l'arbitraire de toute référence universelle.

Après huit chapitres où les explications scientifiques voisinent plutôt agréablement les exemples, et malgré les

temps, ni de ressources à perdre dans des réparations trop parfaites. (...) cela le conduira à se négliger, assez pour qu'apparaissent le vieillissement et la mort naturelle. Face à la menace mortelle, qui le terrassera un jour ou l'autre, il doit parer au plus pressé et mener sa tâche à bien ».

La citation est longue mais reflète parfaitement la position des auteurs, du moins dans leur identité de neurobiologistes. Mais, humains en même temps que « vivants », Klarsfeld et Revah sentent que la mort est également une aventure intime, unique, douloureuse souvent. Aussi, admettent-ils, en toutes dernières lignes, que, s'il y a un sens à lui donner, c'est peut-être du côté de la philosophie ou de la théologie qu'il faut se tourner... Comme quoi, même pour ses plus ardents partisans, la sélection naturelle n'apporte pas toutes les réponses et reste muette devant certaines des interrogations que nous, étranges et merveilleux mortels, continuons de poser!

FRANCINE TARDIF



mises en garde d'usage, les auteurs prennent le risque de (se) résumer de manière simpliste et offrent leur conclusion : « la mort naturelle, écrivent-ils, n'a pas de valeur de loi; son existence résulte plutôt de l'inutilité biologique de système de réparation qui empêcherait tout vieillissement. Tout organisme vivant, même a-vieillesant, même « amortel » est voué au provisoire, parce qu'il est périssable. Un accident, une maladie, un prédateur peut interrompre le cours de sa vie. Les délais dont il dispose pour procréer ne sont donc pas infinis. Or c'est à l'aune de la procréation (...) que la sélection naturelle juge. Tous les moyens sont bons pour réussir cet examen même s'ils conduisent à raccourcir progressivement, au fil de l'évolution, la longévité de l'espèce considérée. Pressé par le terme fatal, originellement dû aux seules causes externes, l'organisme n'a en effet pas le

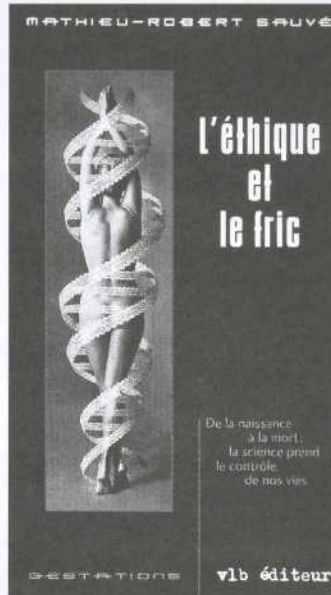
Un bel exemple de vulgarisation

MATHIEU-ROBERT SAUVÉ,
L'ÉTHIQUE ET LE FRIC. MONTRÉAL, VLB, 2000;
331p.

Si vous cherchez un livre simple pour comprendre certaines des questions du champ de la bioéthique, pour en saisir les dimensions philosophiques et sociales, en percevoir les enjeux, connaître les acteurs, *L'éthique et le fric* est le livre qu'il vous faut. Le titre est faux en partie puisqu'on ne traite pas de toute l'éthique, mais surtout et presque exclusivement de la bioéthique, en général des questions soulevées par les conquêtes de la médecine et de la biologie dans le domaine de la vie humaine. Quant au fric, il en est question, mais pas tant que cela, l'auteur

abordant bien d'autres aspects de la demande d'interventions accrues dans le secteur de la biologie. Les titres *Bioéthique et société*, ou encore *Bioéthique, demandes sociales et questions de valeurs* eussent été plus appropriés, mais peut-être moins vendables. Ce qui tend à montrer que le fric, ou l'appétit de la renommée, peut corrompre même la démarche la plus généreuse.

Le livre se divise en trois grandes sections (naître, vivre, mourir), et une conclusion qui n'en est pas une, affirmant que « ce que la science peut faire, elle le fera ». « Réinventer le bien et le mal n'est pas une mince tâche, d'autant plus que les réponses absolues et définitives n'existent guère. Fini le temps où des saintes Écritures interprétées par des hommes en soutane montraient le droit chemin à un peuple élevé dans le paternalisme. Voici venir le règne de la réflexion et de la nuance. L'intelligence a un grand rôle à y jouer ». Et pourtant, l'auteur conclut : « Il y a quelque chose de louche dans la médecine. Et dans le sens de la vie ».



Le livre a trois mérites : il est clair, il est ample, il est documenté. C'est un livre de journaliste et de vulgarisateur qui nous explique en peu de mots des situations et des questions complexes. Un très bel exemple de vulgarisation. C'est aussi un livre relativement complet qui

aborde à peu près toutes les questions de l'heure : la procréation assistée, les mères porteuses, les banques de sperme, la prévention génétique, les OGM, la culture des embryons, l'ablation préventive, la mort, l'acharnement thérapeutique, l'euthanasie. Il s'agit enfin d'un ouvrage bien documenté qui associe l'information journalistique, les interviews de spécialistes et la littérature scientifique adéquate. Une bibliographie sélective donne les références essentielles, bien que l'auteur oublie d'y inclure les ouvrages de Guy Durand, un spécialiste reconnu en bioéthique, alors qu'il a pris la peine de remercier ce dernier en introduction.

Le ton est léger, parfois un peu trop. Mais l'auteur est intelligent et nuancé : il évite le piège qui consiste à dénigrer le passé et les sagesse anciennes. Comme tout bon journaliste, il est d'abord critique, sans être nihiliste. Il donne à penser et c'est beaucoup.

ANDRÉ BEAUCHAMP

LIVRES REÇUS

Voici quelques-uns des livres que les éditeurs ont fait parvenir à *Relations* au cours des derniers mois.

ANDRÉ ROUMIEUX, *L'Abbé Pierre, le pèlerin d'Emmaüs*, Paris, Presses du Châtelet, 1999; 303 p.

GILLES VAN GRASDORFF, *Panchen-Lama Guendun. L'enfant oublié du Tibet*, Paris, Presses de la Renaissance, 1999; 258 p.

GILBERT COLLARD ET GILLES VAN GRASDORFF, *Cent mille éclairs dans la nuit*, Paris, Presses de la Renaissance, 1999; 293 p.

COLLECTIF, *The Twentieth Century. A Theological Overview*, Ottawa, Novalis, 1999; 263 p.

RÉJEAN DUCHARME, *Gros mots*, Paris, Gallimard, 1999; 311 p.

ÉDOUARD BONÉ, *Dieu, hypothèse inutile?*, Bruxelles, Racine/Lumen Vitae, 1999; 200 p.

COLLECTIF, *Démocratiser la république. Représentation et participation du citoyen*, Paris, Bayard/Centurion, 1999; 237 p.

GROUPE D'AMITIÉ ISLAMO-CHRÉTIENNE, *Musulmans et chrétiens. Politiques d'accueil dans les terres d'origine ou d'immigration*, Paris, Bayard/Centurion, 1999; 220 p.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE ACAT, *Responsables des droits de l'homme. Rapport annuel 1998*, Paris, Bayard/Centurion, 1999; 157 p.

GASNER JOINT, *Libération du vaudou dans la dynamique d'inculturation en Haïti*, Roma, Editrice Pontificia Università Gregoriana, 1999; 450 p.

PIERRE PELLETIER, *Le nectar et le poison. Les Gourous et les Maîtres*, Montréal, Médiaspaul, 1999; 279 p.

DENISE DESROCHERS, *La convivialité. Une interprétation de la spiritualité de la libération chez Gustavo Gutiérrez*, Montréal, Médiaspaul, 1999; 184 p.

JEAN-FRANÇOIS ROUSSEL, *Paul Evdokimov. Une foi en exil*, Montréal, Médiaspaul, 1999; 255 p.

PIERRE MAISONNEUVE, *Michel Dumont. Grandeur nature*, Montréal, Novalis, 1999; 192 p.

NORMAND PROVENCHER, *Dieu le vivant*, Ottawa, Novalis, 1999; 219 p.

JEAN PORTER, *Natural and Divine Law. Reclaiming the Tradition for Christian Ethics*, Ottawa, Novalis, 1999; 340 p.

VINCENT LEMIEUX, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999; 148 p.

JACQUES LE GOFF, *Saint François d'Assise*, Paris, Gallimard, 1999; 220 p.

HANS BLUMENBERG, *La légitimité des temps modernes*, Paris, Gallimard, 1999; 689 p.

COLLECTIF (sous la dir. de Serge Cordellier), *Le nouvel état du monde. 80 idées-forces pour entrer dans le XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 1999; 263 p.

GUY BOURGEAULT, *Éloge de l'incertitude*, Montréal, Bellarmin, 1999; 179 p.

STANISLAS BRETON, *L'avenir du christianisme*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999; 248 p.

JUAN ARIAS, *Un Dieu pour l'an 2000*, Montréal, Fides, 1999; 255 p.

JEAN MONBOURQUETTE, *À chacun sa mission. Découvrir son projet de vie*, Montréal, Novalis, 1999; 201 p.

MICHEL RÉGNIER, *Antipodes. Nouvelles de la fragilité*, Montréal, Écosociété, 1999; 282 p.

Soirées Relations

À MONTRÉAL

Le sida: victimes au Sud, remèdes au Nord.

Avec notre invité spécial, David Thompson, du Centre bioéthique de l'IRCM.
Françoise Nduwimana du Centre justice et foi, ainsi que Myriam Gervais du Centre d'études sur les régions en développement de l'Université McGill, réagiront à sa conférence.

LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2000, DE 19 H À 21 H 30,
AU CJF, 25, RUE JARRY OUEST (MÉTRO JARRY OU DE CASTELNAU).

À QUÉBEC

Fusions municipales : solidarité régionale ou rationalisation?

Avec Réjean Lemoine, chroniqueur municipal à la radio de Radio-Canada et Alexandre Turgeon, du Conseil régional de l'environnement.

LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 2000, DE 19 H À 21 H 30,
À L'AUTRE CASERNE, 325, 5^e RUE, QUARTIER VIEUX-LIMOILLOU.

Renseignements au (514) 387-2541 ou fnduwimana@cjf.qc.ca
Contribution volontaire : 5 \$

ReLations

société politique religion

8 NUMÉROS PAR ANNÉE, 44 PAGES

4,95 \$ PLUS TAXES

ABONNEZ-VOUS...

UN AN : 30 \$ DEUX ANS : 55 \$

À L'ÉTRANGER (UN AN) : 35 \$

ÉTUDIANT : 25 \$ (SUR JUSTIFICATIF)

par téléphone : (514) 387-2541
par télécopieur : (514) 387-0206
par courriel : relations@cjf.qc.ca
par la poste :

Relations

a/s Mme Hélène Desmarais
25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6

Oui, je désire un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

Je désire également envoyer un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$
à la personne suivante :

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

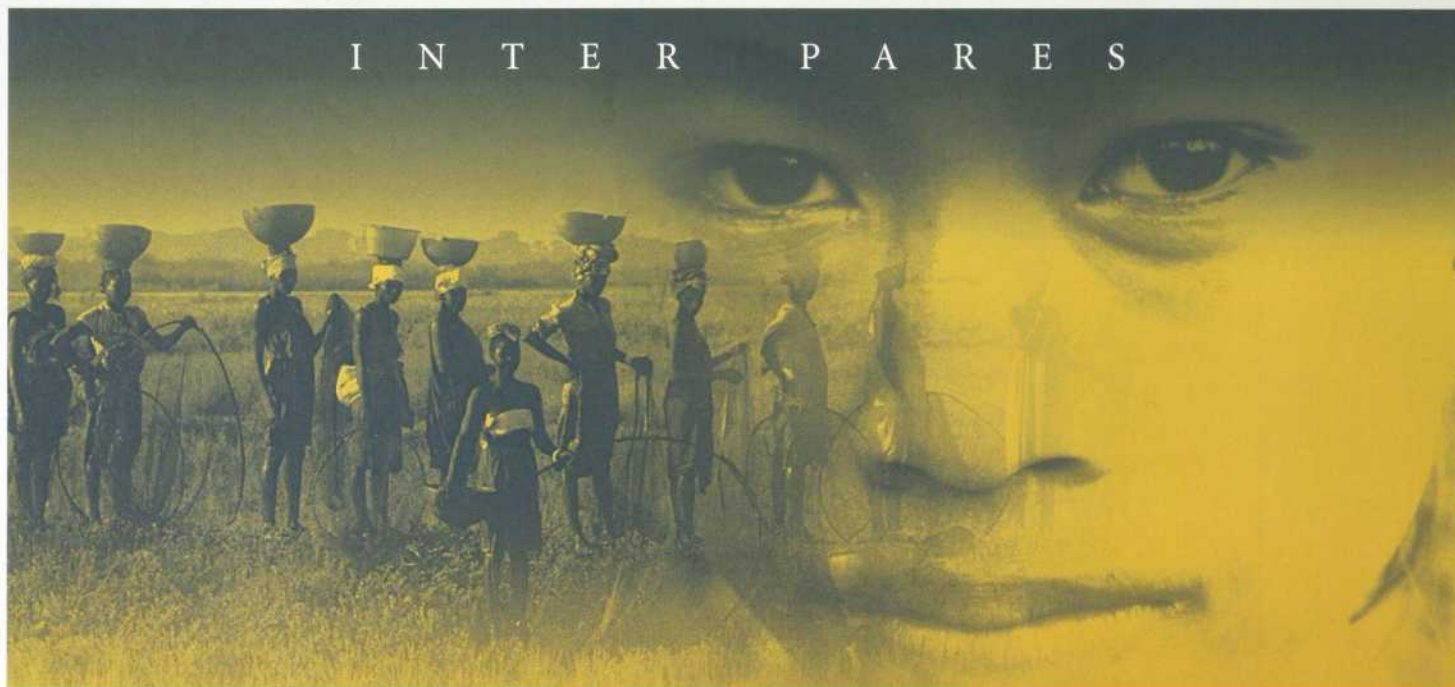
Montant total : _____ \$ Je paie par chèque (à l'ordre de *Relations*) ☐

Visa ☐ Mastercard ☐

NUMÉRO DE LA CARTE _____

EXPIRATION _____ SIGNATURE _____

I N T E R P A R E S



INTER PARES : 25 ANS D'ACTION INTERNATIONALE « ENTRE ÉGAUX »

Inter Pares, qui signifie « entre égaux », est une organisation canadienne de justice sociale fondée en 1975. Notre mission est de contribuer à la promotion de la transformation sociale ici et dans plus de 20 pays du monde. Nous travaillons avec des organismes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, du Québec et du Canada pour contrer les causes et les effets de la pauvreté en appuyant les efforts de reconstruction des communautés et le développement de la cohésion sociale nécessaire à l'existence de sociétés humaines et inclusives. « Entre égaux » décrit bien l'approche féministe qui sous-tend notre méthodologie de travail et ce, tant dans nos relations avec nos homologues outre-mers que dans notre fonctionnement interne : le personnel forme une équipe de gestion participative fondée sur l'égalité de salaire et de responsabilités et la prise de décision consensuelle.

COMMENT PROCÈDE INTER PARES ?

Inter Pares participe à la conception et la mise en œuvre des programmes de plus de 55 organisations homologues par la mise en commun des problèmes, la discussion ouverte et critique des activités et la construction de liens entre organisations du Sud comme du Nord. Par exemple,

au Mali, nous travaillons avec ACORD, une coalition internationale d'ONG œuvrant en Afrique, qui appuie les coopératives locales, associations de femmes, organismes de crédit et associations communautaires dans leurs efforts pour établir un développement durable au service des citoyens, tout en encourageant la responsabilisation des différents paliers de gouvernements. Auparavant exclus de la gestion et du processus décisionnel, ces groupes et personnes prennent maintenant part à la planification régionale pour le développement et même les fonctionnaires de la vallée du Niger améliorent leur capacité de gestion et de planification afin de tenir compte des besoins définis par la population et apporter des solutions pacifiques aux problèmes de la région.

Inter Pares appuie de façon similaire des organismes en Amérique latine et en Asie qui prônent une citoyenneté active, des politiques socio-économiques démocratiques, la transformation pacifique des communautés et l'adoption de moyens de subsistance durables, afin de créer un monde plus juste. Nous tirons les leçons de ces expériences afin de les partager au Québec et au Canada. Au niveau domestique, notre travail se partage entre la sensibilisation du public, la collaboration avec des organisations et aussi la participation à des coalitions de syndicats, d'églises, de groupes de solidarité et d'organismes non-gouvernementaux. Ces alliances nous permettent d'appuyer conjointement des programmes dans le Sud mais aussi d'influencer les politiques canadiennes et québécoises.

COMMENT POUVEZ-VOUS APPUYER CES PROCESSUS DE CHANGEMENT SOCIAL?

Depuis 25 ans, Inter Pares s'est constitué un noyau stable de donatrices et de donateurs engagés et solidaires que nous considérons comme partie prenante de ces processus. Par nos publications, nous les informons du travail qu'ils et elles soutiennent et des changements qui s'opèrent au sein des groupes et communautés appuyés. Chaque don envoyé à Inter Pares permet d'assurer la continuité des actions en faveur de la promotion de la paix, de l'équité et de la justice sociale. Joignez-vous à nous dans ce projet. Faites parvenir vos dons dès maintenant en utilisant le coupon et l'enveloppe inclus dans cette revue.



Inter Pares nous offre une façon différente d'exprimer notre solidarité avec les peuples du Tiers monde. Je crois que l'approche d'Inter Pares est efficace parce que les idées et les efforts viennent des gens eux-mêmes. En ce vingt-cinquième anniversaire, j'espère que, tout comme moi, vous choisirez d'appuyer le travail d'Inter Pares et de ses partenaires afin de participer à la création de meilleurs lendemains pour nous tous. Merci!

Jacques Languirand

Pour toute information ou pour recevoir notre Rapport annuel, veuillez nous écrire :

Inter Pares, 58 rue Arthur, Ottawa (Ontario) Canada K1R 7B9

Tél : (613) 563-4801 Téléc : (613) 594-4704

